

Le Monde

de l'administration

Quotidien National d'Information • www.lemondeadm.com

Mercredi 05 Mai 2021 / N° 1102

Prix : 20 DA

**TAUX DE CHANGE
OFFICIEL DU DINAR
Forte progression
de l'euro et du
dollar**

**Médéa - M'sila...
Les intempéries ont
provoqué de graves
dégâts**

Les intempéries qui ont touché plusieurs régions du pays ont provoqué d'énormes dégâts. Au moins cinq personnes ont trouvé la mort, plusieurs autres blessées et des maisons et véhicules ont été endommagés.

Marché pétrolier

**LE BRENT AU-DESSUS DE
68 DOLLARS LE BARIL**



CRISE À L'ENIEM

**LES TRAVAILLEURS APPELLENT
CHEF DE L'ETAT**

Dans une lettre ouverte adressée au Président de la République, Abdelmadjid Tebboune, les travailleurs de l'Entreprises nationale des industries de l'électroménager (ENIEM) ont à nouveau sonné le tocsin quant à la situation financière insoutenable dans laquelle s'est emmêlée le fleuron industriel national et ce, en dépit de la désignation d'un nouveau PDG, il y a de cela quelques semaines....

P 04



Projet du CHU d'Ouargla

**BENBOUZID INSISTE SUR LE LANCEMENT
DE L'APPEL D'OFFRES**

APPARTIENT
VAILLEUR

HEURES DE SALAT

Horaires de prière à Alger du Mercredi 05 Mai 2021

Dohr	Asr	Maghreb	Icha
12:46	16:30	19:31	21:00

Horaires de prière à Alger du Jeudi 06 Mai 2021

Fajr	Chourouk
04:25	06:00

Météo



Alger 26° / Oran 22° / Annaba 23° /
Constantine 23° / Béchar 23° / Biskra 25° /
Djelfa 17° / Sétif 19° / Ghardaïa 26° / Jijel 26° /
Tlemcen 22°

Le projet du nouveau pôle urbain mis aux oubliettes Mostaganem

Le projet du nouveau pôle urbain n'est plus à l'ordre du jour des autorités en charge de l'aménagement urbain de la ville de Mostaganem. Il visait la réalisation d'une ville futuriste à Mostaganem. D'après l'étude présentée par les autorités concernées, ce projet pharaonique s'étale sur une zone de 237 hectares et se situe à 6 km du centre de Mostaganem. En face de la grande bleue, ce futur site comprend plusieurs cités pour fournir d'ici un futur proche des milliers de logements à des milliers de résidents et de touristes. S'inspirant de la nature et misant sur les énergies renouvelables, des tours modernes y sont prévues comprenant logements et bureaux, des villas haut standing, des complexes touristiques, une gare routière, des écoles, un bâtiment de l'administration publique, des espaces verts et des parcs de loisirs. En 2017, le projet a obtenu l'aval du chef de gouvernement pour sa réalisation. Sur le site, les installations redevenues ferrailles de l'ex-Sonic nées dans les années 70 ont été démantelées sur plus d'une quarantaine d'hectares. Durement frappée par la crise des années 1980, l'usine a fini par mettre la clef sous le paillason. L'imposante silhouette fantomatique de l'usine a fini par interpeller les autorités qui ont trouvé la bonne issue, celle de récupérer le terrain pour en faire une ville urbaine durable. La signature du protocole de la réception officielle de l'assiette de l'usine, d'une superficie de plus de 45 hectares, a été entérinée par la Wilaya avec les représentants de Gipep propriétaire de l'usine, ex-Sonic. L'étude de ce gigantesque projet permet une extension, soit de la crique de la Salamandre jusqu'à la plage des Sablettes, côté mer, sur une superficie globale de 237 ha.

INONDATIONS À L'EST DE MÉDÉA
Le bilan s'alourdit à 4 morts

Au niveau de la commune de Sidi-Naamane, la route nationale RN18 a été coupée à la circulation à cause de la crue des eaux de l'Oued El Maleh. A la commune d'El Guelb El Kbir, 13 têtes ovines ont périées suite à l'effondrement du plafond d'une écurie à Douar Ouled Hadj. A la commune d'El-Azizia, la RN 08 a été coupée à la circulation à cause de la montée des eaux de pluie à la localité Mouzoubia, tandis qu'à la commune de Beni Slimane, les eaux de pluies ont été pompées au centre ville. L'opération est en cours et aucun dommage n'a été enregistré. A la commune de Beni Slimane, des effondrements partiels de murs de l'école des sourds-muets et de l'hôpital local ont été enregistrés, outre 116 véhicules touristiques, 15 camions et 2 ambulances endommagés en raison des inondations. A M'sila, le corps sans vie d'une fille a été repêché à l'Oued Magra au lieu dit village



Lahdjel (commune et daïra de Magra), lequel a été transféré à la morgue de l'hôpital local. Au niveau de la wilaya d'Oum El Bouaghi, précisément à la commune Ksar Sbahi, des interventions ont été enregistrées pour le pompage des eaux au niveau des quartiers, sans déplorer de pertes, a précisé la source, ajoutant qu'au niveau de la commune Ain Khadra, une personne coincée à l'intérieur de son véhicule a été secourue, tandis qu'au niveau de la commune

Souamaâ, des interventions pour le pompage d'eau de pluies ont eu lieu au niveau du collège "Chahid Khebrani Ziane" et des logements de fonctions à l'intérieur du collège. Aucune perte n'a été déplorée. A la wilaya de Tissemsilt, les agents de la Protection civile sont intervenus pour le pompage des eaux de pluies aux villages Douar Ouled Aïcha, Douar El Abayes et Douar El Houabi. Aucune perte n'a été enregistrée, conclut le communiqué.

Football : L'ancien international algérien Kamel Tchalabi n'est plus

L'ancien international algérien de l'USM Alger, Kamel Tchalabi, est décédé à l'âge de 74 ans, a annoncé lundi soir le club algérois, où il a joué durant la majeure partie de sa carrière footballistique. Après avoir évolué à l'AS Saint-Eugène et à l'Olympique Musulman de Saint-Eugène, c'est au club de Soustara que le défunt, un ailier droit racé, s'est illustré durant huit longues saisons. Il avait participé à la finale de la Coupe maghrébine des vainqueurs de coupe, perdue contre le club marocain de la Renaissance de Settal (2-1). Sur les sept finales de Coupe d'Algérie que l'USMA avait jouées au moment où il était dans ses rangs, il n'en avait participé qu'à deux, perdues face au CRB et au MCA. Tchalabi a fait partie de l'équipe championne de la Division 2, obtenant ainsi son accession en D1 en 1974. Après avoir raccroché les crampons, le natif de Bologhine (Alger) a embrassé la carrière d'entraîneur au niveau de plusieurs clubs de la région algéroise à partir de la saison 1978-1979. Gendarme de son état, il a coaché l'équipe de la Gendarmerie nationale avec laquelle il a atteint à deux reprises la finale de la Coupe d'Algérie (1990 et 2003) et l'équipe nationale militaire qu'il a conduite jusqu'en demi-finales de la Coupe d'Afrique militaire en 2004 et en finale de la Coupe du monde militaire en 2005.



Activité pluvio-orageuse sur plusieurs wilayas

Une activité pluvio-orageuse accompagnée localement de chutes de grêle et de rafales de vent sous orages, affecteront des wilayas du Centre et de l'Ouest du pays à partir hier mardi après-midi, indique un bulletin météorologique spécial (BMS) émis par l'Office national de la météorologie. Le BMS, de niveau de vigilance orange, concerne les wilayas de Naâma, El Bayadh, Saida, Tiaret, Laghouat, Djelfa, Médéa, et M'sila, précise la même source, ajoutant que les quantités de pluie attendues sont estimées entre 20 et 30 mm et pouvant atteindre ou dépasser localement 50 mm, durant la validité du BMS qui court de mardi à 15h00 à mercredi 3h00.

Intempéries : 5 morts à Médéa et à M'sila durant les dernières 24 h

Cinq personnes sont décédées durant les dernières 24 heures à Médéa et M'sila suite à des intempéries et des pluies qui ont touché plusieurs wilayas du pays, a indiqué hier un communiqué de la protection civile. Le dernier bilan des intempéries durant les dernières 24 heures fait état de 5 morts, dont 4 emportés par les eaux de pluie à Beni-Slimane (Médéa). Il s'agit d'un homme de 52 ans qui a été repêché à la cité du 1 novembre 1954, une fille de treize (13) ans repêchée au centre des sourds-muets, un inconnu de 35 ans repêché à Oued Zarouatia et un autre homme de 55 ans repêché dans la même localité. A Oued El-Maleh, les éléments de la protection civile sont intervenus pour secourir deux (02) filles qui se sont trouvées coincées au bord de l'Oued (les deux filles sont en bonne santé).

LE MEILLEUR ACCUEIL VOUS SERA RÉSERVÉ

Le Monde

Fondation pour l'édition et la publicité

EDITER PAR LA EURL EL HAOUAFIZE

Président directeur général
Directeur des publications

MME SEMROUNI.K

Directeur adjoint

Z.NACER

DIRECTEUR GÉNÉRAL
FONDATEUR

MME SEMROUNI.K

MONDE
DE L'ADMINISTRATION

RÉDACTEUR EN CHEF

A.SAJIM

SIÈGE SOCIAL
22 RUE SAHRAOUI EL
ACHOUR - ALGERDIRECTION FAX/TEL
023957070

COMPTES NUMÉROS

005001112145636147 BDL

ANEP TEL 02173778

021737128

FAX 021739559

DÉLIVRÉ

OUEST-CENTRE-EST

IMPRESSION

SIA

POUR AMÉLIORER LA RELATION DU CITOYEN AVEC L'HÔPITAL

RÉFORME HOSPITALIÈRE : Tebboune exige un calendrier clair

Le président de la République veut un calendrier clair concernant la mise en œuvre du projet de réforme hospitalière auquel est dédié tout un secrétariat d'État.

- Le secteur de la santé a été un des dossiers au centre du Conseil des ministres d'avant-hier. Notamment dans son volet inhérent à la réforme hospitalière à propos de laquelle Abdelmadjid Tebboune a réclamé un calendrier clair concernant la mise en œuvre de ce projet. Aussi, il a ordonné l'ouverture du dialogue avec les différents partenaires sociaux dans le secteur de la santé pour l'examen de la situation socioprofessionnelle des personnels, des partenaires sociaux qui ne cessent, depuis quelque temps, de tirer la sonnette d'alarme, brandissant la menace d'un débrayage pour faire valoir leurs revendications.

Aussi, le chef de l'État a insisté sur l'impérative organisation des urgences et autres services hospitaliers pour améliorer la relation



du citoyen avec l'hôpital, la mise en place d'une approche prenant en compte l'efficacité du service civil en vue de l'encouragement des compétences nationales et de la protection de la santé publique. Ceci dit, Tebboune n'a pas manqué à l'occasion, de saluer la performance du système de santé face à la Covid-19, félicitant dans

la foulée tous les personnels du secteur.

Autre secteur en proie, depuis quelques jours déjà, à une contestation de pans entiers de ses personnels avec une grève de trois jours envisagée par l'intersyndicale du secteur les 9, 10 et 11 du mois de mai courant, l'éducation. À ce propos, Tebboune a instruit

la tutelle à engager un dialogue avec les différents partenaires sociaux aux fins d'améliorer la situation socioprofessionnelle des employés du secteur et à revoir le statut particulier de l'enseignant. Dans le secteur de l'habitat, le président de la République a insisté sur l'impératif parachèvement de tous les programmes et projets de réalisation de logements, toutes formules confondues, notamment les logements AADL, en consécration de l'engagement de l'État à garantir des logements aux citoyens, particulièrement à la classe moyenne. Il a aussi ordonné d'accélérer le lancement de la banque de l'habitat pour une meilleure maîtrise de la politique du logement.

Une banque qui réunira toutes les instances de financement et ouvrira la voie aux privés pour participer à son capital. Par ailleurs, le chef de l'État a ordonné d'accentuer le contrôle et contrer toute tentative, ou opérations de détour-

nement des terres agricoles de leur vocation, notamment les terres boisées et irriguées, instruisant l'exécutif d'élaborer un texte de loi relatif à la préservation des terres relevant du domaine de l'État et de régulariser tous les dossiers de propriété foncière en suspens. Les élections législatives anticipées du 12 juin prochain ont été également abordées lors de cette réunion périodique du Conseil des ministres. Le président de la République a invité à la mise à la disposition de tous les moyens de l'Autorité nationale indépendante des élections. À ce titre, il a ordonné la mise en place d'un plan de prévention sanitaire à l'occasion de ce scrutin, couvrant les encadreurs, les centres et les bureaux, et ce, en coordination avec le ministère de la Santé et l'ensemble des services concernés, la suspension totale des activités de terrain des membres du gouvernement avant et durant la campagne électorale qui démarrera le 17 mai courant.

LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

Saisie de plusieurs biens meubles et immeubles

Dans le cadre de la lutte contre la corruption, les juridictions pénales à travers tout le territoire national ont procédé à la saisie et à la confiscation de plusieurs biens meubles et immeubles, a révélé lundi le ministère de la Justice dans un communiqué. La même source précise qu'en dinar algérien, « le montant global, mis sous séquestre, s'élève à 52 723 779 807,49 DA, dont 39 394 008 150,33 DA ayant fait l'objet de décisions de confiscation » alors qu'en euro, « le montant global, mis

sous séquestre, s'élève à 1 958 759,31 euros, dont 678 993,84 euros confisqués ». En ce qui concerne le dollar américain, « le montant mis sous séquestre s'élève à 213 536 809,15 USD, dont 198 472 171,49 USD ont fait l'objet d'une confiscation », ajoute le communiqué qui fait état d'autres saisies de moindre importance en d'autres monnaies. Les sommes susmentionnées représentent des liquidités et des avoirs en comptes bancaires, ajoute la même source. En ce qui concerne d'autres

biens meubles, le communiqué évoque la mise sous séquestre de 4 766 véhicules, dont 4 689 confisqués et 6 bateaux ayant tous fait l'objet de confiscation. S'agissant de l'immobilier, la même source mentionne « 301 parcelles de terrain ordinaires et agricoles mises sous séquestre, dont 214 confisquées ». Évoquant également « 119 résidences et 27 magasins, sous séquestre, dont 87 résidences et 23 magasins confisqués », la même source fait état de « 21 autres bâtisses saisies ou confisquées ».

EXAMENS DE FIN D'ANNÉE

Fixés dernièrement par le ministère de l'Éducation nationale

Fixés dernièrement par le ministère de l'Éducation nationale, l'examen de 5e est prévu le 2 juin prochain, l'examen du certificat d'enseignement moyen (BEM) se déroulera du 15 juin au 17 juin, et le baccalauréat du 20 juin au 24 juin. Nombre de parents d'élèves appellent à décaler les dates des examens de fin d'année. Ils pointent du doigt les mouvements de grève qu'a connus le secteur de l'éducation nationale qui auraient causé des retards dans les programmes. La tutelle va-t-elle céder ? - Le secteur de l'éducation nationale est dans la tourmente. Les examens de fin d'année suscitent l'inquiétude des parents qui appellent au report de leurs dates. Ils estiment que les mouvements de grève des enseignants observés ces derniers mois vont engendrer un retard dans les programmes scolaires. Une démarche à laquelle n'adhère pas l'Association des parents d'élèves. Selon son président, Khaled Ahmed, les grèves qu'a connues le secteur n'ont pas eu d'impact sur les cours et le programme scolaire. « Il s'agit de deux grèves de deux jours chacune, dont le taux de suivi

ne dépassait pas 20% », explique-t-il. Et de poursuivre : « Seule une grève d'une semaine pourrait se répercuter sur l'enseignement des élèves. » Il appelle ainsi les autorités concernées à ouvrir le dialogue afin, dit-il, « d'éviter le pire et de trouver les solutions adéquates à la crise que vit le secteur de l'éducation nationale ». Hors cette association, de nombreux parents d'élèves plaident pour le décalage des dates des examens de fin d'année. Lancé sur les réseaux sociaux, leur appel pourrait-il contraindre le ministère de l'Éducation nationale à céder ? Le Syndicat autonome des travailleurs de l'éducation et de la formation (Satef) assure que le calendrier des examens de fin d'année 2020-2021 des trois cycles ne connaît actuellement aucun changement. « Il y a eu de nombreuses protestations des enseignants dans plusieurs wilayas, surtout à l'ouest du pays où les élèves ont perdu beaucoup de jours d'enseignement. Ce qui laisse libre champ à la spéculation et aux appels pour le report des dates des examens de fin d'année », souligne son secrétaire général, Boualem Amoura. Pour lui, l'année

scolaire 2020-2021 a non seulement démarré « faux » mais elle a été « bâclée ». Il rappelle, à cet effet, qu'outre la rentrée des classes qui a eu lieu tardivement, soit le 21 octobre 2020 pour les écoles primaires et le 4 novembre pour les collèges et lycées, cette année scolaire qui intervient en pleine pandémie de Covid-19 a été également marquée par la réduction du volume horaire des cours à moins 50%.

« Durant le mois de Ramadhan, toutes les matières ayant plus de quatre séances par semaine ont été dépourvues d'une heure de cours par semaine », note-t-il. Repousser les dates des examens de fin d'année est, pour le secrétaire général du Satef, « irraisonnable ». « Il ne faut pas oublier que les grandes chaleurs vont bientôt arriver dans les régions du sud du pays et qui pénaliseront les élèves », dit-il.

Fixés dernièrement par le ministère de l'Éducation nationale, l'examen de 5e est prévu le 2 juin prochain, l'examen du certificat d'enseignement moyen (BEM) se déroulera du 15 juin au 17 juin, et le baccalauréat du 20 juin au 24 juin.

Emploi : Djaâboub promet la création de 200 000 postes

Le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale, El Hachemi Djaâboub, a donné des chiffres, hier, sur les ondes de la Chaîne 1, et a dressé le bilan des effets de la crise sanitaire de la Covid-19 sur les postes d'emploi en 2020, promettant l'intégration des jeunes diplômés. Il distillera dans son discours des messages visant la bureaucratie, la qualifiant de frein pour l'investissement et la création de postes d'emploi.

Abdelhalim Benyellès - Alger (Le Soir) - En effet, le ministre du Travail a pointé du doigt les pratiques bureaucratiques qui ont freiné la création de l'emploi par le biais des PME et des start-up.

Des pratiques, a-t-il dit, à la source du blocage des dossiers administratifs. Et de ce fait, il annonce l'objectif fixé par le gouvernement qu'est la création de 200 000 postes d'emploi en 2021.

Dans le même sillage, il annonce les facilitations des conditions de création d'entreprises. Il cite à ce propos l'exemple d'un pays où la seule condition réside dans « l'intention » de l'investisseur, une information, dira-t-il, recueillie lors d'une visite de travail à l'étranger. C'est à ce sujet qu'il n'hésite pas à accuser la bureaucratie comme étant à la source de la perte de confiance du citoyen vis-à-vis de l'administration.

Plus explicitement, il citera le manque de réponse de la part de certaines administrations à des citoyens, assurant par la même occasion que ses services veilleront à éliminer toutes les entraves pour booster l'investissement.

Le ministre promet de garantir la qualité de service et d'instaurer les principes de justice, de transparence et d'équité au niveau de l'administration. Par ailleurs, il a évoqué les effets de la crise sanitaire qui a impacté gravement le secteur, par la perte de 51 000 postes en 2020, rien que pour le secteur de l'industrie. Évoquant l'intégration des bénéficiaires de contrats pré-emploi, El Hachemi Djaâboub affirme qu'il s'agit de l'une des priorités du président de la République, rappelant « la titularisation de 37 000 jeunes durant les derniers mois », et qu'au total, « 365 000 jeunes universitaires sont concernés par l'emploi ». Dans le même contexte, il précise que son département suit l'opération d'insertion dans toutes les wilayas.

Il ajoute que l'intégration dans des postes permanents est une opération qui se poursuit en collaboration avec les secteurs des finances et de la Fonction publique.

Dans le cadre des revendications sociales des travailleurs, le ministre du Travail et de l'Emploi indique que les mécanismes de négociation entre l'employeur et les syndicats sont définis par l'article 70 de la Constitution, et que le droit à la grève est légitime et obéit à des règles, de même que le syndicalisme autonome dont les modalités d'exercice sont définies par la loi.

TAUX DE CHANGE OFFICIEL DU DINAR

Forte progression de l'euro et du dollar

La monnaie nationale établit de nouveaux planchers à la baisse cette semaine face aux deux principales devises d'échange, à savoir l'euro et le dollar. En effet, le biller vert s'est hissé à 139,42 dinars, en hausse par rapport à la semaine dernière où la valeur du dollar était fixée à 138,94 dinars sur le marché interbancaire des changes. L'euro a quant à lui progressé à 168,87 dinars cette semaine, contre une valeur de 167,33 dinars la semaine dernière. La monnaie nationale touche ainsi cette semaine des niveaux comptant parmi les plus faibles, relançant ainsi de plus belle le débat sur l'usage des leviers monétaires à des fins de paramétrage macroéconomique. Les cotations hebdomadaires de la banque centrale lèvent, en effet, le voile sur de nouvelles tendances à la baisse du dinar, alors que le mouvement baissier de la semaine dernière reflétait plutôt les variations des taux de change des principales devises sur le marché mon-

dial. Cette semaine, le billet vert semble se stabiliser face à son principal rival, l'euro. La dépréciation du dinar n'est presque pas une surprise, puisqu'elle a été en tout cas clairement prévue dans le cadrage macroéconomique du gouvernement de la période 2021-2023. Le gouvernement anticipait, effectivement, d'importants mouvements baissiers du dinar dès cette année, à raison de 142,20 dinars pour un dollar en moyenne l'an prochain, 149,31 DA/dollar en 2022 et 156,78 DA/dollar en 2023. Le dinar paraît bien parti pour tester les planchers prévus par le gouvernement, affaibli, bien entendu, par une économie en attente d'un retour de la croissance, alors que les prévisionnistes tablent unanimement sur un prix de baril de 58 à 60 dollars cette année. Il est ainsi peu probable que la monnaie nationale puisse s'extirper de son canal baissier dans un contexte de fortes conséquences du double choc coronavirus-faible rentabilité du baril sur

l'économie du pays. Le ministre des Finances, Aymen Benabderrahmane, expliquait à juste titre, il y a quelques jours, que « le dinar se rétablira bientôt au fur et à mesure que les grands chantiers économiques redémarrent ». Dit autrement, la valeur du dinar reflète en partie l'état de santé de l'économie nationale qui, d'après les projections du Fonds monétaire international (FMI), connaîtrait un retour de la croissance dès cette année avec, au tableau, un bond de 2,9% de l'activité. Sur le marché informel des changes, l'euro s'est légèrement repli ce mardi, à 210 dinars, en baisse de deux dinars par rapport aux cotations de la semaine dernière. Le billet vert est resté en revanche stable autour de 176 dinars. Les cambistes attribuent ce repli à la baisse des transactions, alors que les frontières terrestres, aériennes et maritimes restent fermées aux voyageurs.

Yani. T.

ENERGIE

Le pétrole en hausse grâce à la levée de restrictions en Europe

Les prix du brut étaient en hausse mardi, soutenus par la perspective du redémarrage de l'activité et des voyages dans certains pays européens, notamment le Royaume-Uni.

Le baril de Brent de la mer du Nord pour livraison en juillet prenait 1,76% à 68,75 dollars, et le WTI, coté à New York, pour livraison juin, s'appréciait de

1,69% à 65,58 dollars. Les cours profitaient de la perspective d'une reprise de l'activité dans plusieurs pays européens, "particulièrement ceux où le pourcentage de la population qui a reçu au moins une dose de vaccin avoisine 20 à 25%", notent des analystes.

Lundi a marqué la fin des restrictions de déplacement en France, première étape

dans le déconfinement progressif du pays engagé par le gouvernement. Le gouvernement britannique devrait de son côté annoncer mardi le feu vert à une reprise partielle des voyages internationaux avec un code de trois couleurs selon le niveau épidémique de la destination et les mesures sanitaires pour pouvoir y aller et au retour.

IMPORT-EXPORT

Un guichet unique électronique dédié à l'accomplissement des formalités douanières

Désormais, les formalités douanières à l'importation, au transit et à l'exportation seront accomplies à travers un guichet unique électronique dont les modalités de mise en place et de fonctionnement ont été fixées par un décret exécutif publié au Journal officiel (JO) N°31.

Il s'agit d'un point d'entrée unique pour l'accomplissement des formalités douanières et la soumission des documents, liés au contrôle à l'importation, au transit et à l'exportation, selon le décret exécutif n° 21-146 signé le 17 avril en cours par le Premier ministre, Abdelaziz Djerdad. Ce guichet unique constitue "une interface électronique qui permet l'échange et la diffusion par voie électronique des flux d'informations et des documents entre les différents intervenants dans la chaîne du commerce exté-

rieur, dans la limite des missions et des responsabilités de chaque intervenant". Il peut être interfacé avec d'autres plateformes d'échange électronique et systèmes d'information en lien avec le contrôle transfrontalier.

Le guichet unique a pour mission d'assurer une gestion coordonnée des frontières, d'unifier l'accomplissement des formalités douanières liées au contrôle du commerce extérieur au niveau des points d'entrée, de favoriser la coopération entre les organismes chargés de la réglementation des flux aux frontières et d'éviter la transcription répétée des données et la transmission redondante des documents. Il permet également d'améliorer la communication entre les différents intervenants dans la chaîne du commerce extérieur, de regrouper et de faciliter les contrôles opérationnels et de

permettre l'amélioration et la consolidation de la gestion des risques de fraude, de réduire les délais et les coûts des formalités et de contrôle, et d'alléger et de dématérialiser l'accomplissement des formalités douanières requises aux frontières et d'en assurer la transparence.

Selon le décret, la direction générale des douanes (DGD), est chargée d'assurer, en collaboration avec les administrations, les institutions et les intervenants concernés, l'installation, la mise en œuvre et la gestion du guichet unique ainsi que le suivi de son fonctionnement et son développement.

La DGD veille aussi, en tant que gestionnaire du guichet unique, à la sécurisation et à la confidentialité des données traitées, en collaboration avec les différents intervenants, souligne la même source.

MARCHÉ PÉTROLIER

Le Brent au-dessus de 68 dollars le baril

Les prix du brut étaient en hausse, hier, soutenus par la perspective du redémarrage de l'activité et des voyages dans certains pays européens, notamment le Royaume-Uni. Vers 14H00, heure algérienne, le baril de Brent de la mer du Nord pour livraison en juillet prenait 1,36% à 68,58 dollars, et le WTI, coté à New York, pour livraison juin, s'appréciait de 1,15% à 65,23 dollars. Les cours profitaient de la perspective d'une reprise de l'activité dans plusieurs pays européens, "particulièrement ceux où le pourcentage de la population qui a reçu au moins une dose

de vaccin avoisine 20 à 25%, incluant la France et l'Italie", souligne une note de JBC Energy. Lundi a marqué la fin des restrictions de déplacement en France, première étape dans le déconfinement progressif du pays engagé par le gouvernement. Le gouvernement britannique devrait de son côté annoncer mardi le feu vert à une reprise partielle des voyages internationaux avec un code de trois couleurs selon le niveau épidémique de la destination et les mesures sanitaires pour pouvoir y aller et au retour. La hausse des prix de l'or noir était toutefois tempérée par la situation en

Inde, géant émergent en proie à une vague meurtrière de covid-19. "Le total de la demande indienne pour des produits comme l'essence, le diesel et le kérosène va plonger sous le seuil de 4 millions de barils par jour en mai, les nouvelles restrictions liées au covid plombant la mobilité", relève Lefteris Karagiannopoulos, analyste de Rystad Energy. Il ajoute cependant que "malgré la demande en baisse en Inde, il est probable que le pétrole va regagner du terrain vers 70 dollars le baril dans les mois à venir à mesure que la demande mondiale revient en territoire positif".

CRISE À L'ENIEM

Les travailleurs en appellent au chef de l'Etat



Dans une lettre ouverte adressée au Président de la République, Abdelmadjid Tebboune, les travailleurs de l'Entreprises nationales des industries de l'électroménager (ENIEM) ont à nouveau sonné le tocsin quant à la situation financière insoutenable dans laquelle s'est empiétrée le fleuron industriel national et ce, en dépit de la désignation d'un nouveau PDG, il y a de cela quelques semaines. « Nous avons l'honneur de venir vous faire part des appréhensions des travailleurs de l'ENIEM quant à l'avenir de leur entreprise et solliciter instamment votre précieuse intervention pour la sauvegarde de cette entreprise qui fut naguère le fleuron de l'industrie algérienne. Nous nous adressons à vous car la situation impérieuse que traverse actuellement notre entreprise risque à terme de déboucher sur une grave crise », soulignent les travailleurs de l'ENIEM dans leur missive adressée au chef de l'Etat, dont une copie nous a été transmise. Cette sortie, bien que prévue, des salariés du groupe ENIEM, se veut un ultime cri de détresse, alors que l'entreprise à maintes fois renflouer aux fins de pouvoirs remettre ses ateliers en service, mais les multiples interventions des institutions publiques s'avèrent, paraît-il, vaines, puisque l'ENIEM renoue avec les pires cauchemars de la faillite. Dans leur lettre adressée au Président de la République, les travailleurs, affiliés à l'UGTA, mettent en cause le décret exécutif n°20-313, fixant les conditions d'accès au régime fiscal préférentiel, qui, selon eux, est à la source directe de l'impasse dans laquelle s'est embourbée à nouveau leur entreprise. Les travailleurs estiment que l'ENIEM est exclue de faite du régime fiscal préférentiel, étant donné que les taux d'intégrations exigés par ledit décret ne peuvent être satisfaits par l'entreprise. « Les taux d'intégration fixés pour ouvrir droit au régime préférentiel sont de beaucoup supérieurs à ceux atteints par l'entreprise », lit-on dans la lettre des travailleurs de l'ENIEM qui souligne qu'à titre d'exemple, « le taux d'intégration exigé, par le cahier des charges, dans la gamme des produits froid, est de 60%, alors que le taux d'intégration réel atteint par l'entreprise avoisine à peine les 30% ». Les travailleurs, représentés par le syndicat de l'entreprise rédacteur de la lettre, affilié à l'UGTA, estime que l'ENIEM ne s'est pas encore totalement préparée pour atteindre les taux d'intégration exigés par ledit décret, publié au Journal Officiel n°67 du 15 novembre 2020. Ce décret, qui fixe les conditions d'accès aux régimes fiscaux préférentiels aux opérateurs activant dans le domaine de l'électronique et de l'électroménager, ne permet pas à l'entreprise d'en bénéficier étant donné qu'elle ne s'y pas totalement préparée eu égard à la situation financière difficile qu'elle traverse depuis maintenant plusieurs mois.

« Quand bien même la nouvelle politique industrielle engagée par le gouvernement serait pertinente, force est d'admettre que les entreprises économiques n'y sont pas encore préparées », estime le syndicat de l'entreprise dans sa missive, soulignant sur dans la foulée qu'en l'état actuel des choses, « risquant un arrêt imminent faute de possibilité d'approvisionnement en matières premières, notre entreprise a besoin pour sa relance de disposer à la fois de fonds conséquents et d'une rallonge de temps qui lui permettrait d'accéder au niveau d'intégration requis ».

Yani. T.

ENVIRONNEMENT

Deux contrats algéro-allemands signés

Le ministère de l'Environnement et l'Agence de coopération allemande "GIZ" ont procédé, lundi à Alger, à la signature de deux contrats d'exécution de deux projets de coopération dans les domaines de la protection de l'environnement, la biodiversité et l'amélioration de la législation fiscale environnementale.

La cérémonie de signature s'est déroulée au siège du ministère de l'Environnement sous la supervision de la ministre de l'Environnement, Dalila Boudjemaa et de l'ambassadrice d'Allemagne, Elisabeth Wolbers.

Mme. Boudjemaa a mis l'accent, à cette occasion, sur "l'extrême importance" de ces deux projets pour l'Algérie qui concrétisent le partenariat et la coopération entre son département et la GIZ dans le domaine de l'Environnement.

Le coût du projet de protection de l'environnement et de la biodiversité le long du littoral algérien s'élève à 6,2 millions d'euros, alors que le projet d'amélioration de la législation fiscale envirene-



mentale coûte 4 millions d'euros, a-t-elle précisé.

Pour ce qui est du projet de protection de l'environnement et de la biodiversité, Mme. Boudjemaa a souligné qu'il sera "un outil pour la révision de la stratégie nationale de gestion intégrée des ré-

gions côtières en coordination avec l'ensemble des secteurs concernant les activités durables, l'utilisation rationnelle des ressources naturelles et l'aménagement territoriale étudié".

Il sera question, d'après la ministre, de mettre en place un plan de

travail de concert avec tous les secteurs dans le cadre du système d'information géographique (SIG) qui reliera les 14 wilayas côtières du pays, ajoutant que "le SIG permettra l'obtention d'informations en temps réel à même de renforcer le système de gestion intégré des régions côtières".

Ce projet vise également à développer et valoriser les ressources biologiques terrestres et maritimes, a indiqué la ministre, soulignant que cet axe "intervient conformément aux orientations du président de la République qui a appelé à prêter assistance aux zones d'ombre".

Concernant le deuxième projet relatif à l'amélioration de la législation dans le domaine de la fiscalité environnementale, Mme Boudjemaa a indiqué qu'il est prévu l'application du principe du "pollueur-payeur", précisant que des impôts seront imposés aux sociétés polluantes.

A travers ce projet, il est prévu la révision de toutes les bases du système fiscal environnemental

pour la mise en place de lois et de décrets cohérents et applicables par des organismes responsables, a-t-elle fait savoir.

Le projet permettra de simplifier le système de calcul de l'assiette fiscale, former les inspecteurs à son utilisation et mettre en place un système pour la numérisation des données fiscales entre la direction générale des impôts et le ministère de l'environnement.

Pour sa part, l'ambassadrice d'Allemagne à Alger a salué le partenariat algéro-allemand dans le domaine environnemental et l'a qualifiant de "fructueux", soulignant que "le gouvernement allemand est prêt à poursuivre la coopération avec la partie algérienne dans divers domaines".

De son côté, la résidente permanente de l'Agence allemande de coopération internationale, Ella Schieber a indiqué que la signature des deux contrats permettra d'appuyer et d'activer ces deux projets, rattraper le retard de réalisation et définir le rôle des deux parties dans ce domaine.

FORMATION

Quand des entreprises se mettent au service des universités



En plus de la formation des futurs cadres du pays, l'université algérienne se met en diapason avec le secteur économique. Plusieurs conventions sont ainsi signées avec des entreprises pour diversifier des offres de formation. Ainsi, le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, Abdelbaki Benziane, a procédé, avant-hier à Alger, au lancement officiel du programme de formation au profit des étudiants en pharmacie et en biotechnologie, dénommé "B-Imtiyaz", visant à l'amélioration de la formation des universitaires algériens et leurs ouverture vers l'environnement économique local et international.

Initié en partenariat par le laboratoire pharmaceutique Pfizer Pharm Algérie, ce programme profitera à une « élite » d'étudiants en pharmacie de l'université d'Alger 1 et en biotechnologie de l'Ecole nationale supérieure de biotechnologie de Constantine, a indiqué M. Benziane lors de la cérémonie du lancement. Il s'agit, selon le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, d'une initiative

« première du genre ». De son côté, le ministre délégué auprès du Premier ministre chargée de l'Economie de la connaissance et des Startups, Yacine El Mehdi Oualid a souligné que ce programme vise à développer les compétences des étudiants en pharmacie et en biotechnologie, relevant que « l'ambition est de placer l'Algérie comme un véritable pôle dans le domaine de la biotechnologie dans la région ».

Hier, L'entreprise chinoise des télécommunications, Huawei Algérie, a doté cinq universités et établissements du secteur de l'enseignement supérieur, en salles de formation informatiques de "haute performance", indique mardi Huawei dans un communiqué. Il s'agit de l'Institut national de la Poste et des technologies de l'information et de la communication (INPTIC) d'Eucalyptus à Alger, l'Institut national des télécommunications et des technologies de l'information et de la communication (INTTIC) d'Oran, de l'Université de Saïda, Dr. Moulay Tahar, de l'Université des sciences et technologies, Houari Boumediene (Alger) et de l'Ecole nationale supérieure d'infor-

matique d'Alger.

Cette dotation s'inscrit dans le cadre du programme de formation "Algérie Huawei ICT Académie" dédié aux universités et ouvert à l'international, indique la même source, soulignant que la formation est ouverte aussi bien aux étudiants et aux enseignants qu'aux instructeurs professionnels, bénéficiant ainsi des "dernières technologies de Huawei". A travers ce programme, les étudiants auront un accès facile et direct aux salles de formation de Huawei. « Cela a créé également une relation plus étroite entre le monde de l'université et l'entreprise et l'employeur (académique et théorique) », explique Huawei Algérie, ajoutant que les universités participantes accèdent à des cours de TIC dispensés par des instructeurs de Huawei agréés.

A Annaba, la société publique Ferroviaire ouvre, dans le cadre d'une convention signée avec l'université Badji-Mokhtar d'Annaba à recruter les diplômés lauréats dans les filières technologiques et d'exploitation minière.

Saïd Sadia

TOURISME

Vers un plan d'investissement dans les ZET

Le ministre du Tourisme, de l'Artisanat et du Travail familial, Mohamed Ali Boughazi, a annoncé depuis Aïn Mlila (Oum El Bouaghi) l'organisation prochaine d'une rencontre avec le patronat pour la mise en place d'un plan d'investissement dans les zones d'expansion touristique (ZET).

Dans une déclaration à la presse, en marge de l'inauguration d'un hôtel lors de sa visite de travail dans la wilaya, M. Boughazi a fait état d'une dynamique dans la réalisation des structures hôtelières, soulignant que l'Etat "encourage fortement ce type de projets d'investissement". "Il existe des zones d'expansion touristique en Algérie dont nous allons mettre en place les plans d'aménagement afin d'encourager les investisseurs dans ce domaine", a ajouté le ministre.

Inspectant la zone humide Timerganine (commune d'Aïn Zitoun) classée au titre de la Convention de Ramsar, M. Boughazi a mis l'accent sur l'importance de la promotion de l'écotourisme, appelant à la création de circuits touristiques locaux.

Concernant les atouts de la région, le ministre a estimé qu'en tant que wilaya commerciale par excellence, Oum El Bouaghi peut devenir une région touristique attractive.

Relevant que "le tourisme est le premier levier économique dans de nombreux pays", il a affirmé que "l'Algérie a un énorme potentiel touristique".

A ce titre, il a rappelé le message du président de la République à l'occasion du 65e anniversaire de création de l'Union générale des travailleurs algériens (UGTA) et du 50e anniversaire de nationalisation des hydrocarbures, dans lequel il a évoqué les secteurs vitaux, tels l'Agriculture et le Tourisme en vue de la diversification de l'économie et d'une sortie effective d'une dépendance aux hydrocarbures.

Rencontrant les représentants des associations locales actives dans le domaine du patrimoine culturel et de la chasse, le ministre a souligné que "l'Etat soutient par tous les moyens le travail associatif", estimant que le mouvement associatif est "un partenaire essentiel" pour l'Etat.

Il a également réaffirmé que le président de la République "accorde un intérêt particulier à la société civile, un intérêt qui s'est traduit, dit-il, par la désignation d'un conseiller chargé du mouvement associatif et de la communauté nationale à l'étranger et la création d'un Observatoire national de la société civile.

A l'entame de sa visite, le ministre avait supervisé le lancement d'une exposition de l'artisanat à la maison de la culture Nouar Boubaker au chef-lieu de la wilaya et inauguré trois hôtels privés dans les communes d'Ain Fakroun et Aïn M'lila. Il s'est enquis également du projet d'aménagement de la forêt récréative Bouzabine à Aïn M'lila et de celle d'Ouled Kacem.

MÉDÉA, M'SILA...

Les intempéries ont provoqué de graves dégâts



Les intempéries qui ont touché plusieurs régions du pays ont provoqué d'énormes dégâts. Au moins cinq personnes ont trouvé la mort, plusieurs autres blessées et des maisons et véhicules ont été endommagés. Ainsi, à Beni Slimane, dans la wilaya de Médéa bilan des victimes s'est alourdi à quatre morts, après la découverte, mardi matin, de deux autres corps ; a-t-on appris auprès de la protection civile. Les deux dernières victimes, des hommes âgés entre quarante et cinquante ans, ont été emportées par les eaux en furie de l'oued "Boukraa" et trainés, séparément, sur une longue distance avant d'être retrouvés sans vie, après la décrue du cours d'eau au niveau du village de "Ouled Aicha", périphérie de la commune de Beni-Slimane. La remontée spectaculaire des eaux de oued "Boukraa", suite aux pluies torrentielles qui se sont abattues sur cinq localités de l'est de la wi-

laya, ont provoqué, d'après la même source, des inondations à Beni-Slimane, mais également dans d'autres communes. Plusieurs interventions ont été menées dans les communes inondées par les eaux, durant toute la nuit de lundi à mardi, pour sécuriser les habitants des immeubles cernés par les flots et prêter assistance aux citoyens en difficulté, a-t-on ajouté.

A Batna, deux (2) personnes ont trouvé la mort, lundi matin, après avoir été emportées par les eaux pluviales ayant provoquées l'augmentation du niveau du cours d'eau du lieu-dit "Estah" dans la commune Amdoukal, a affirmé à l'APS le chargé de l'information auprès de la direction locale de la protection civile, le lieutenant Zoheir Nekaâ. Le corps sans vie de la première victime âgée de 40 ans a été retrouvé aux environs de 5h du matin après deux (2) heures de recherche, alors que le cadavre de la deuxième victime (36 ans) a été retrouvé par les brigades d'intervention vers 6h30, selon les précisions fournies par la même source.

A M'sila, les services de la Protection

civile de la wilaya ont effectué 25 interventions au cours des dernières 48 heures à la suite des intempéries enregistrées dans plusieurs communes de la wilaya causant la mort d'une fillette emportée par des crues, a-t-on indiqué mardi dans un bilan de la direction locale de ce corps constitué.

Les interventions ont porté sur le pompage des eaux et la constatation des infiltrations d'eau et leur évacuation, selon la même source qui a souligné que le niveau des eaux est monté entre 20 et 60 cm. La même source a également précisé que cinq (5) véhicules encerclés par des oueds et des boues ont été dégagés dans divers endroits de la wilaya. Les services de la protection civile ont enregistré au cours des dernières 24 heures cinq (5) décès dans les deux wilayas de Médéa et M'sila suite à des intempéries et des précipitations de pluies, selon un communiqué de ces services. Des interventions similaires ont été également effectuées à Bordj-Bouarréridj et d'autres régions.

Saïd Sadia

SIDI BEL-ABBÈS

Saisie de 320 quintaux de blé tendre

Les services de la gendarmerie nationale de la wilaya de Sidi Bel-Abbès ont saisi une quantité de 320 quintaux de blé tendre pour défaut de facturation et de falsification de documents commerciaux, a-t-on appris auprès de la cellule de communication du groupement territorial de ce corps de sécurité. Ce produit a été

saisi au niveau d'un point de contrôle sur la RN 12 13, reliant les deux communes de Sidi Bel-Abbès et Telagh, lorsqu'un camion avait été intercepté et après sa fouille, il a été constaté qu'il était chargé de 320 quintaux de blé tendre sans facture. Les gendarmes ont également constaté un cas de faux et d'usage de faux dans des documents

commerciaux. La même source a indiqué que des mesures nécessaires ont été prises à l'encontre des suspects, dans le cadre de la lutte contre la criminalité sous toutes ses formes, de la protection des consommateurs et de la lutte contre les délits liés aux pratiques frauduleuses de produits subventionnés par l'Etat.

BECHAR

Réhabilitation de 52 écoles primaires

Une opération de réhabilitation de 52 écoles primaires dans la wilaya de Bechar dont 30 écoles dans la commune du chef-lieu sera lancée durant les prochaines vacances scolaires d'été, a-t-on appris mardi auprès de la cellule de communication de la wilaya.

L'opération de réhabilitations des établissements scolaires, qui verra aussi la rénovation totale des équipements pédagogiques du premier palier de l'enseignement, s'inscrit dans le

cadre des préparatifs de la prochaine rentrée scolaire 2021/2022 dans l'objectif d'améliorer les conditions pédagogiques d'accueil des élèves et également les conditions de travail de personnels enseignant, a-t-on indiqué. Le financement de cette opération, en cours de montage, sera assuré sur du budget de wilaya (BW) et les programmes communaux de développement (PCD), a-t-on expliqué.

Auparavant une vingtaine d'écoles du même palier de l'enseignement ont

fait l'objet d'opérations similaires à travers plusieurs collectivités de la wilaya dans le cadre du renforcement et de la réhabilitation des infrastructures du secteur de l'éducation dans la région pour une meilleure prise en charge des scolarisés.

Des écoles primaires de plusieurs zones d'ombre, à l'exemple de celle de Guetrani (200 km au nord de Bechar), ont également bénéficié de ce type de travaux de réhabilitation et de rénovation, a-t-on fait savoir.

PROJET DU CHU D'OUARGLA Benbouzid insiste sur le lancement de l'appel d'offres



Le ministre de la santé, de la population et de la réforme hospitalière, Pr Abderrahmane Benbouzid, a mis l'accent lundi à Ouargla sur la nécessité d'accélérer les procédures afin de lancer l'appel d'offres relatif au projet du centre hospitalo-universitaire (CHU) retenu en faveur de la wilaya. "Il est nécessaire de lancer l'appel d'offres dans les meilleurs délais pour concrétiser ce projet conformément à un délai de réalisation bien déterminé et des mesures extrêmement strictes", a affirmé le ministre lors de sa visite de l'assiette foncière choisie pour accueillir le projet.

"La réalisation de ce projet doit d'être confiée à une entreprise réalisatrice qualifiée dotée de crédibilité d'expérience et de respect des engagements", a-t-il insisté.

Il s'agit d'un site bien desservi par les services de transport et jouxtant plusieurs infrastructures, notamment la gare multimodale, le pôle universitaire-3, ainsi que les axes routiers menant vers les villes de Touggourt et Ghardaïa, selon les explications fournies à la délégation ministérielle.

Les différentes contraintes constatées au début de l'étude technique sont déjà réglées par les autorités de la wilaya, ont indiqué des représentants du bureau d'étude concerné par ce projet.

Implanté dans le flanc Ouest de la ville d'Ouargla sur une surface de 23,50 hectares et d'une extension de 7,50 hectares, relevant du domaine privé, ce projet est composé de différentes installations médicales modernes et 50 logements d'astreinte, a-t-on ajouté.

D'une capacité d'accueil de 400 lits, le CHU d'Ouargla qui disposera de différentes installations, dont des pôles d'hospitalisation, un service des urgences médico-chirurgicales, un bloc pédagogique et des logements d'astreinte, permettra d'assurer les conditions de confort, dans un environnement sain et sécurisé, pour le personnel médical, les malades et leurs accompagnateurs, a-t-on signalé.

Il sera concrétisé conformément à un mode d'architecture répondant aux spécificités oasiennes, culturelles et bioclimatiques de la région, avec l'intégration des énergies renouvelables et la végétalisation des espaces extérieurs, selon sa fiche technique.

Au cours de sa visite, le ministre s'est enquis du fonctionnement de l'hôpital psychiatrique implanté dans la localité de Lahdeb (commune de Rouissat), tout en étant intensif aux préoccupations soulevées par le personnel, notamment le déficit enregistré en matière de la capacité d'accueil de cette structure de santé, les médecins spécialistes, les paramédicaux, les agents de sécurité et les moyens de transport.

D'une capacité d'accueil de 120 lits, cet hôpital à vocation régionale, a enregistré 1.605 consultations médicales et plus de 183 cas d'urgence, ainsi que 251 consultations psychiatriques de l'enfant durant le premier trimestre de l'année en cours.

Le ministre de la santé, de la population et de la réforme hospitalière, Pr Abderrahmane Benbouzid, a clôturé sa visite dans la wilaya d'Ouargla par une rencontre avec des cadres de son secteur et représentants de la société civile.

Cette rencontre a été une occasion pour soulever plusieurs préoccupations liées notamment aux difficultés dans l'investissement dans le secteur de la santé, le manque de médecins spécialistes et paramédicaux, entre autres.

Peut-on faire une surdose mortelle de vitamine ?

À la différence des médicaments, la commercialisation des compléments alimentaires ne nécessite pas d'Autorisation de mise sur le marché (AMM), mais ils sont contrôlés au même titre que les produits alimentaires. Ces produits n'ont donc aucun effet thérapeutique prouvé scientifiquement. Ils sont utilisés le plus souvent pour soulager les petits maux du quotidien comme les troubles de l'endormissement, de la digestion ou le manque de vitalité. Parmi tous les compléments alimentaires disponibles sur le marché, les vitamines ont le vent en poupe. Les instructions de posologie indiquées sur l'emballage ne sont pas toujours respectées et les consommateurs ont tendance à en prendre plus qu'il n'en faut. Est-ce dangereux pour la santé ? Peut-on, comme avec un médicament classique, faire une surdose mortelle de vitamine ?

Les vitamines liposolubles et hydrosolubles

Les 13 vitamines connues se divisent en deux catégories : les vitamines liposolubles et hydrosolubles :

- les vitamines liposolubles sont les vitamines A, D, E, et K ;
- les vitamines hydrosolubles sont la vitamine C ainsi que huit vitamines B (B1, B2, B3, B5, B6, B7, B9, B12).

Les vitamines hydrosolubles ne s'accumulent pas dans le corps et sont évacuées par l'urine. Elles n'en restent pas moins dangereuses. Une prise excessive de vitamine B6, au-delà de deux grammes par jour, peut conduire à des dysfonctionnements du foie. De leur côté, les vitamines liposolubles peuvent s'accumuler dans les tissus et devenir plus rapidement toxiques. Bien que rare, une consommation exces-

sive de vitamine liposoluble peut provoquer des effets secondaires à ne pas négliger.

En conclusion, des vitamines prises dans le but d'améliorer la santé peuvent avoir l'effet contraire et la détériorer. Au point d'en mourir ?

Peut-on faire une surdose mortelle de vitamines ?

C'est très rare, mais plusieurs patients dont la mort est reliée à une surdose de vitamine ont déjà été recensés. À chaque fois les doses prises étaient astronomiques. Plusieurs personnes sont notamment décédées à la suite d'une surdose de vitamine D. Un déficit en vitamine D est courant chez les personnes âgées. Dans un des cas décrits, le patient prenait des doses quotidiennes plus de dix fois supérieure à la dose maximale recommandée. Il a été victime d'une hypercalcémie (un niveau de cal-



cium sanguin très haut) qui peut être mortelle. Pour ne pas risquer sa santé, les vitamines sous forme de complément doivent être prises de façon raisonnée selon les doses

recommandées dans le tableau ci-dessous. Le meilleur moyen d'améliorer ses apports en vitamines reste de manger varié et équilibré.

3 raisons de consommer de la protéine en poudre

Voici trois bonnes raisons -pour sportifs assidus- de consommer de la protéine en poudre.

Précisons-le tout de suite : ce type de complément ne convient pas aux personnes qui ne pratiquent pas un sport de manière assidu et intense, les protéines en poudre sont donc réservées à la nutrition sportive. De plus, leur consommation doit être spécifique à certains objectifs et encadrée par une approche pluridisciplinaire au sein d'une structure sportive ainsi que par un professionnel de santé. Une information claire, exhaustive et compréhensible, sur l'efficacité et les risques doit également être à la disposition des personnes qui souhaitent consommer ces compléments alimentaires.

Le saviez-vous ?

Chez un adulte sain, la quantité maximum de protéine totale à consommer

dans un but d'augmentation de la masse musculaire est de 1,6 g par kg de poids de corps, si vous pratiquez la musculation. Au-delà, il ne semble pas y avoir de bénéfice réel sur ce paramètre précis (source : British journal of sport medicine).

Raison nécessaire : vous n'arrivez pas à atteindre votre apport protéique avec l'alimentation

C'est le prérequis nécessaire. Si vous arrivez à atteindre vos apports en protéines grâce à l'alimentation, vous n'avez aucune raison de consommer des protéines en poudre. C'est généralement le cas lorsqu'on fait beaucoup de sport et qu'on se doit d'avoir des apports caloriques plus ou moins élevés. Autrement dit, cela concerne une minorité d'individus.

Si vous ne pouvez pas manger plus



de deux heures après un entraînement intense

Si le prérequis précédent est satisfait, vous pouvez consommer de la protéine en poudre après un entraînement intense si vous ne pouvez pas manger un repas solide dans les deux heures qui suivent l'entraînement. En effet, cette consommation améliore la récupération et limite le catabolisme. En revanche, si vous pouvez manger un repas solide, privilégiez-le à la protéine en poudre, que vous réserverez pour d'éventuelles collations.

Entérobactérie

Les entérobactéries doivent leur nom au fait que ce sont des hôtes (normaux ou pathogènes) du tube digestif des animaux, notamment de l'Homme.

Caractéristiques des entérobactéries

Ce sont des bacilles, c'est-à-dire des bactéries en forme de bâtonnet, à Gram négatif. Elles mesurent de 2 à 4 µm de long par 0,4 à 0,6 µm de large. Certaines entéro-

bactéries sont mobiles, d'autres non. Elles portent à leur surface des antigènes, dont :

- les antigènes O (antigènes de la paroi) ;
- les antigènes H (antigènes flagellaires) ;
- les antigènes K.

Elles se développent généralement bien sur des milieux de culture au laboratoire.

Les sortes d'entérobactéries

Les entérobactéries englobent un grand nombre d'espèces :

- certaines sont des parasites pathogènes, comme *Yersinia pestis* (agent de la peste), *Salmonella typhi* (qui cause la fièvre typhoïde) ou *Shigella* (responsable de dysenterie bacillaire) ;
- d'autres sont des bactéries commensales comme *Escherichia coli* ou *Klebsiella* ;
- d'autres encore se trouvent dans le sol et l'eau, et dégradent la matière organique (bactéries saprophytes) comme *Enterobacter*.

Potomanie

La potomanie se caractérise par un besoin irrésistible de boire constamment, le plus souvent de l'eau. Il s'agit d'un trouble du comportement alimentaire d'origine psychologique, et très rarement d'origine physiologique. Il s'accompagne d'une polyurie, c'est-à-dire d'urines excessivement abondantes. Or, bien que boire de l'eau soit un besoin vital pour l'organisme en temps normal, une consommation trop importante sur une durée trop longue peut être mortelle.

Intoxication... à l'eau

En moyenne, un humain doit s'hydrater à raison de 1,5 litre d'eau par jour. Pourtant, les personnes atteintes de potomanie peuvent ingurgiter une dizaine de litres ! Si ce seuil est atteint tous les jours pendant une certaine période, l'organisme ne sera pas capable d'assimiler une telle quantité de liquide.

En effet, à partir de dix litres d'eau par jour, l'équilibre osmotique du corps humain est rompu. Cela signifie que le niveau de solutés moléculaires (sodium, potassium, etc.) se déséquilibre entre le milieu extracellulaire et milieu intracellulaire. En l'occurrence, à cause d'une diminution de la pression osmotique. Celle-ci doit, normalement, empêcher le passage du solvant (ici, l'eau) de la solution la moins concentrée (ici, le milieu extracellulaire) vers la solution la plus concentrée (ici, la cellule). Ainsi, si elle diminue au-delà d'un certain point, l'eau entre en quantité disproportionnée dans la cellule... pouvant conduire à l'implosion. De fait, l'excès d'eau dilue la quantité d'électrolytes dans le sang, ce qui peut provoquer une intoxication à l'eau, ou hyperhydratation.

Pour éviter cela, le corps diminue le niveau de vasopressine, l'hormone anti-

diurétique, ce qui entraîne la polyurie. Cette stratégie fonctionne un temps, mais la dilution finit tout de même par avoir lieu. Dès lors, plusieurs conséquences surviennent. Rétention hydrique, œdèmes, troubles cérébraux, risque d'épilepsie... Les œdèmes proviennent du gonflement d'un organe ou d'un tissu en réponse à l'accumulation d'eau entre les cellules. Les troubles cérébraux sont déclenchés soit par l'implosion de cellules nerveuses, soit par un œdème cérébral. Et le risque d'épilepsie est causé par l'hyponatrémie, c'est-à-dire une concentration en sodium inférieure à 135 nmol/L dans le plasma sanguin, ce qui rompt l'équilibre osmotique et engendre une hyperhydratation intracellulaire. Toutes ces répercussions sont dangereuses pour la personne atteinte de potomanie (et pour n'importe quel humain).

B.Meriem

Des vaisseaux sanguins tissés avec des fils de collagène



Remplacer les vaisseaux endommagés en créant un « textile humain » à partir de collagène, c'est le pari lancé par une équipe de chercheurs Inserm. Cette idée novatrice, qui devra encore passer plusieurs étapes avant d'être testée chez l'Homme, pourrait répondre aux graves problèmes de santé publique que sont les maladies cardiovasculaires, première cause de mortalité dans le monde.

Les maladies cardiovasculaires font plus de 17 millions de morts dans le monde par an, selon les estimations de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS). Et s'il était possible de remplacer les vaisseaux sanguins endommagés des patients par des vaisseaux tout neufs produits en laboratoire ? C'est le pari que s'est lancé le chercheur Inserm Nicolas L'Heureux, dont les travaux portent sur la matrice extracellulaire humaine, support structurel des tissus humains, que l'on retrouve autour de pratiquement toutes les cellules du corps. Dans une étude publiée dans le journal *Acta Biomaterialia*, Nicolas L'Heureux et ses collègues de l'unité « Bioingénierie Tissulaire » (Inserm/Université de Bordeaux) décrivent comment ils ont cultivé des cellules humaines en laboratoire, afin d'obtenir des dépôts de matrice extracellulaire riche en collagène, cette protéine structurale qui compose l'échafaudage mécanique de la matrice extracellulaire humaine. « Nous avons obtenu des feuillets de matrice extracellulaire fins, mais très solides qui peuvent servir de matériel de construction pour remplacer les vaisseaux sanguins », explique Nicolas L'Heureux.

À partir de fils de collagène, de multiples formes deviennent possibles

Ces feuillets ont ensuite été découpés par les chercheurs pour former des fils, un peu comme ceux qui composent le textile d'un vêtement. « Nous pouvons tisser, tricoter ou tresser les fils que nous avons obtenus pour leur donner de multiples formes. Notre objectif principal est de faire des assemblages avec ces fils qui puissent remplacer les vaisseaux sanguins endommagés », ajoute Nicolas L'Heureux. Entièrement composés de matériel biologique, ces vaisseaux sanguins auraient, en outre, l'avantage d'être bien tolérés par tous les patients. En effet, le collagène ne varie pas d'un individu à l'autre, ce qui implique que ces vaisseaux ne devraient pas être considérés par l'organisme comme des corps étrangers à rejeter. Les chercheurs veulent désormais affiner leurs techniques de production de ces « textiles humains » avant de passer aux essais animaux, afin de valider cette dernière hypothèse. Si ceux-ci sont concluants, ils pourraient mettre en place des essais cliniques.

La Zakât est obligatoire au musulman s'il remplit cinq conditions



La liberté. La Zakât n'est pas obligatoire à l'esclave car il n'a pas de biens propres, et ce qu'il possède appartient à son maître, ainsi sa Zakât doit être acquittée par son maître.

2 – Que le propriétaire des biens soit musulman. La Zakât n'est pas obligatoire au mécréant, on ne lui demande pas de s'en acquitter car c'est une adoration et une obéissance à Allah, et le mécréant ne fait pas partie de ceux qui adorent (se rapprochent) et obéissent à Allah. Ceci car la Zakât demande une intention (niyah, en toute pureté pour Allah) qui n'est pas présente chez le mécréant. Quant au fait de dire qu'elle lui est malgré tout obligatoire, qu'il est concerné par l'ordre d'Allah et qu'il sera châtié dans l'au-delà pour l'avoir délaissée, c'est un sujet de divergence entre les savants. Dans le hadith de Mu'adh ibn Jabal : « Appelle-les à attester qu'il n'y a de divinité digne d'adoration qu'Allah et que Muhammad est le Messager d'Allah — puis il cita la prière — et s'ils t'obéissent en cela, apprends-leur qu'Allah leur a imposé un aumône prise de leurs riches et donnée à leurs pauvres. » (Al-Bukhârî et Muslim) Il a donc fait de l'islam une condition d'obligation de la Zakât.

3 – Posséder le minimum (Nisâb). Elle n'est donc pas obligatoire en deçà, et c'est une valeur connue dont le détail viendra (la valeur de 83g d'or), que le propriétaire soit jeune ou âgé, fou ou doué de raison, ceci car les preuves sont générales.

4 – Réellement posséder le bien et que celui-ci ne soit pas lié au droit d'un tiers. Il n'y a donc pas de Zakât sur les biens que l'on ne possède pas vraiment, comme l'argent acquis par une dette.

5 – Posséder ce bien pour la durée d'une année, d'après le hadith de 'Â'ishah : « Pas de Zakât sur les biens pour lesquels une année ne s'est pas écoulée. » (Ibn Majâh)

Ceci pour tout ce qui ne sort pas de la terre comme les grains ou les fruits. Par contre pour tout ce qui sort de la terre, il faut verser la Zakât lors de la récolte, et il ne faut pas attendre un an. Cette durée n'est une condition que pour les espèces (l'argent), les troupeaux, les biens destinés à la vente, par facilité pour son propriétaire afin qu'il puisse pleinement faire fructifier ses biens. Quant aux petits des troupeaux sur lesquels il faut payer Zakât et les bénéfices du commerce, le temps (pendant lequel il faut les posséder) est celui des biens desquels ils sont tirés, il n'est donc pas nécessaire d'attendre une année entière si la valeur des biens dont ils sont tirés a atteint le Nisâb. Si ce n'est pas le cas, la période commence dès qu'on atteint le Nisâb.

Celui qui a prêté de l'argent à un pauvre, donne la Zakât sur cette somme une seule fois lorsqu'il la récupérera, d'après ce qui est authentique des paroles des savants. Mais s'il a prêté à un riche, il doit payer la Zakât sur cette somme chaque année. Quant aux autres biens acquis et utilisés, il n'y a pas de Zakât dessus, comme les maisons habitées, les vêtements ordinaires, les meubles de la maison, les voitures et les bêtes montées et utilisées.

Quant aux biens destinés à la location, comme les voitures, les magasins et les maisons, il n'y a pas de Zakât sur le bien lui-même mais sur les bénéfices de la location, si cela atteint la valeur du Nisâb, seuls ou ajoutés aux autres biens possédés depuis un an.

Si celui qui doit d'acquitter de la Zakât meurt avant d'avoir pu le faire, ses héritiers doivent le faire pour lui, car c'est un devoir obligatoire qui ne disparaît pas avec la mort. Cela reste une dette pesant sur le mort et dont il faut d'acquitter.

Comment s'acquitter de la

zakat?

Le taux de la zakat (sur l'argent) correspond à un quart du dixième, c'est-à-dire à 2,5% de la somme totale.

Prenons le cas de celui qui possède une somme d'argent atteignant le seuil requis pour la zakat, et y ajoute ensuite d'autres sommes d'argent à des moments différents qui ne résultent pas de la première et ne proviennent pas d'elle, mais sont complètement indépendantes comme celles qu'un fonctionnaire épargne mensuellement sur son salaire, celles qui proviennent d'une succession, d'un don ou des revenus de location d'un immeuble... s'il est soucieux de mener les choses avec soin, s'il désire ne payer aux ayants droits que la zakat à laquelle ils ont droit sur ses biens, il lui faut établir un fichier de comptes pour ses gains dans lequel il établira le cycle annuel particulier à chacune de ses sommes et qui commence le jour de leur acquisition. Mais s'il ne veut pas se fatiguer inutilement, emprunte la voie de la générosité et se réjouit de préférer les pauvres et les autres bénéficiaires de la zakat à sa personne, il s'acquittera de la zakat exigible sur tout l'argent qu'il possède quand une année se sera écoulée à partir de la date à laquelle il a atteint le seuil de la zakat.

Ceci lui assure une plus grande récompense, l'élève en degré, lui assure plus de tranquillité, et lui permet de mieux veiller à la sauvegarde des droits des pauvres, des nécessiteux et de l'ensemble des ayants droits de la zakat. Quant au surplus qu'il paie en plus de la zakat obligatoire, qu'il considère cela comme une largesse, une charité supplémentaire offerte à titre de reconnaissance envers Allâh pour Ses bienfaits et Ses innombrables libéralités et dans l'espoir qu'Allâh lui augmente Ses bienfaits; Allâh dit en effet:

"(...) Si vous êtes reconnaissants, très certainement J'augmenterai [Mes bienfaits] pour vous. (...)"

[Sourate 14 - Verset 17]

Le temps d'acquiescement de la zakat

Question:

Je sais que, selon la Charia, la zakat est payable au terme de chaque année. Ce que je voudrais savoir c'est s'il y a une date fixe à laquelle il faut payer la zakat ou si l'affaire est laissée à l'appréciation de l'intéressé ?

Réponse:

Louange à Allâh, Sachez, ô musulman, qu'il faut s'empressement de s'acquitter de la zakat dès l'arrivée du moment de son prélèvement sur les biens, compte tenu de la parole du Très Haut :

« Acquitez la zakat » [Sourate 2 - Verset 110]

Le pauvre en a un besoin urgent, et le retardement de son paiement lui porte préjudice. En plus, son rapide prélèvement est plus à même de nous débarrasser de l'avarice, de rendre notre conscience quitte et de nous valoir

l'agrément du Maître. Le retardement de son prélèvement ne se justifie que par une nécessité. C'est le cas de celui qui retarde le paiement de sa zakat pour en faire bénéficier quelqu'un qui éprouve un plus grand besoin ou à cause de l'absence du bien à soumettre à la zakat.

Il est par ailleurs permis d'anticiper le paiement de la zakat avant qu'elle ne soit due. En effet, le Prophète avait demandé à al-Abbas de payer par anticipation la zakat de deux années [Rapporté par at-Tirmidhi, zakat 615 et jugé « beau » par al-Albani dans Sahih Sunani at-Tirmidhi] L'anticipation se fait pour l'existence de la cause de son imposition.



Aïd Al-Fitr

Règles et bienséances selon la Sunnah



Le mois de ramadan se termine par la fête de la rupture du jeûne, Aïd el-Fitr, dite communément la «Petite fête» (Aïd es-Seghir).

L'Aïd el fitr, fête de la rupture du jeûne pour tous les musulmans du monde entier, marque la fin du mois sacré du ramadan. Elle a lieu le premier jour du mois de Chawal, soit vingt-neuf ou trente jours après le début du jeûne.

Premièrement : Se préparer à l'accomplissement de la Salate Al-'Aïd en se lavant le corps et en portant ses plus beaux vêtements :

L'auteur du Mowatta' a affirmé, d'après Naafi', que « Le jour de 'Aïd Al-Fitr, Ibn 'Omar, qu'Allah soit satisfait de lui et de son père, faisait le Ghosl avant de se rendre au lieu de prière » (Maalik : Sahih).

Dans son ouvrage Zaad-ul-Ma'aad, Ibn Al-Qayyim a indiqué : « Connu pour son observance stricte de la Sunnah, Ibn 'Omar, qu'Allah soit satisfait de lui et de son père, faisait le Ghosl le jour de la fête avant de sortir de chez lui ».

Il a été également confirmé qu'Ibn 'Omar, qu'Allah soit satisfait de lui et de son père, portait ses plus beaux vêtements à l'occasion des deux fêtes. Dans son Fat-h ol-Baari, Ibn Hadjar a dit : « Selon une chaîne de narrateurs authentique, Ibn Abi Donia et Al-Bayhaqi ont rapporté qu'Ibn 'Omar, qu'Allah soit satisfait de lui et de son père, portait ses plus beaux vêtements à l'occasion des deux fêtes ».

Deuxièmement : la Sunnah conseille de consommer un nombre impair de dattes avant de se rendre au lieu d'accomplissement de la Salate Al-'Aïd :

Avant de sortir pour la Salate Al-'Aïd, il est recommandé de manger trois, cinq dattes ou plus, pourvu que le nombre soit toujours impair, compte tenu du hadith, dans lequel Anas, qu'Allah soit satisfait de lui, a dit : « Le Prophète () ne commençait jamais Yawm Al-Fitr (le jour de la fête de rupture du jeûne) sans manger des dattes, et il en mangeait un nombre impair » (Boukhari).

Troisièmement : Le jour de la fête, et en se rendant au lieu d'accomplissement de la Salate Al-'Aïd, la Sunnah conseille de répéter les Takbiirs à haute voix pour les hommes, et à voix basse pour les femmes :

Ibn 'Omar, qu'Allah soit satisfait de lui et de son père, a affirmé : « Le Prophète () sortait lors des deux fêtes (...), en prononçant les Takbiirs et les Tahliils à haute voix ». Et d'après Naafi', « Quand c'était le jour de 'Aïd Al-Fitr ou de 'Aïd Al-Ad-ha, Ibn 'Omar, qu'Allah soit satisfait de lui et de son père, avait l'habitude de répéter le Takbiir à haute voix jusqu'à ce qu'il entrât à la mosquée, et il continuait à le faire jusqu'à ce que l'Imam arrivât, puis il le répétait après lui » (Ad-Daaraqotni : Sahih).

Parmi les formules de Takbiir, citons ce qui est authentiquement rapporté d'Ibn Mas'oud, qu'Allah soit satisfait de lui : « Il disait pendant les jours de Tachriiq : Allaho Akbar, Allaho Akbar, La Ilaha Illa Allah, Allaho Akbar, Allaho Akbar, Wa lillaahi-l-Hamd (Allah est Plus Grand, Allah est Plus Grand, nul n'est digne d'être adoré en dehors d'Allah, Allah est Plus Grand, louange à Allah) » (Ibn Abi

Chaybah : Sahih).

N.B. : Répéter collectivement le Takbiir est une Bid'ah, car il s'agit d'un acte que ni le Prophète () ni ses Compagnons, qu'Allah soit satisfait d'eux, n'ont fait. Il est plus correct que chacun répète le Takbiir individuellement.

Quatrièmement : la Sunnah conseille de se rendre au lieu de prière à pied : Ali, qu'Allah soit satisfait de lui, a dit : « La Sunnah conseille de se rendre à pied à la Salate Al-'Aïd » (At-Tirmidhi : Hassan).

Cinquièmement : la Sunnah conseille de se rendre au lieu de prière en empruntant un chemin et de revenir par un autre : Djaabir, qu'Allah soit satisfait de lui, a dit : « De retour de la prière le jour de la fête, le Prophète () empruntait un chemin différent de celui de l'aller » (Boukhari).

Sixièmement : La Salate Al-'Aïd doit être effectuée après le lever du soleil, sans Adhaan ni Iqaamah. Elle est composée de deux unités de prière, avec la répétition sept fois de la formule de Takbiir dans la première unité et cinq fois dans la seconde. La Sunnah conseille que l'Imam récite, après Al-Faati-hah, la sourate Al-A'la (Le Très-Haut) dans la première unité et Al-Ghaachiyah (L'enveloppante) dans la seconde, ou Qaaf dans la première et Al-Qamar (La lune) dans la seconde. Le sermon est prononcé après la prière, à laquelle les femmes sont enjointes d'assister. Les preuves consistent en ce qui suit :

1- Aïcha, qu'Allah soit satisfait d'elle, a dit : « Quand le Prophète () célébrait la prière le jour de 'Aïd Al-Fitr ou de 'Aïd Al-Ad-ha, il répétait sept fois la formule de Takbiir dans la première unité et cinq dans la seconde » [(Abou Daoud : Hassan).

2- An-No'maan Ibn Bachiir, qu'Allah soit satisfait de lui, a dit : « Lors de l'accomplissement de la prière des deux fêtes et de celle du vendredi, le Prophète () avait l'habitude de réciter les deux sourates Al-A'la (Le Très-Haut) et Al-Ghaachiah (L'enveloppante) » (Mouslim).

3- D'après 'Oubaydollah Ibn 'Abdillah, 'Omar, qu'Allah soit satisfait de lui, demanda un jour à Abou Waaqid Al-Laythy : 'Quelles sourates a récité le Prophète () pendant la prière de ce jour ?'. 'Qaaf et Al-Qamar (La lune)', lui répondit-il (Mouslim).

4- Oum 'Atiyah, qu'Allah soit satisfait d'elle, a dit : « Les jours de 'Aïd Al-Fitr et de 'Aïd Al-Ad-ha, le Prophète () nous ordonna d'emmener les femmes qui avaient leurs menstrues, les filles au seuil de la puberté et les vierges à la mosquée ; les premières n'accomplissaient pas la prière, mais elles se tenaient derrière ceux qui priaient et profitaient de leurs invocations » (Boukhari et Mouslim).

5- Ibn 'Abbaas, qu'Allah soit satisfait de lui et de son père, a dit : « J'ai assisté à la prière de 'Aïd Al-Fitr avec le Messenger d'Allah () ainsi qu'avec Abou Bakr, 'Omar et 'Othmaan, qu'Allah soit satisfait d'eux. Ils accomplissaient tous la prière avant de prononcer le sermon » (Mouslim).

6- Djaabir Ibn Samrah, qu'Allah soit satisfait de lui, a dit : « J'assistai une ou deux fois avec le Prophète () à la prière de la fête, qu'il dirigea, sans Adhaan ni Iqaamah » (Mouslim).

M.M

Msemen farci à l’oeuf coulant

Un classique de la cuisine algérienne avec une revisite toute personnelle, j’ai nommé le msemen ou mhadjeb farci à l’oeuf qui généralement est garni d’une délicieuse farce aux oignons et tomates. Chacun fait preuve de créativité en cuisine durant le Ramadan et ces crêpes en sont dignes.
Temps de préparation : 30 minutes
Temps de cuisson : 30 minutes

- Quels Ingrédients pour msemen farci**
- 1 filet d’huile d’olive
 - 1 oignon moyen
 - 2 gousses d’ail
 - quelques feuilles de coriandre fraîche ciselée
 - 300 gr de viande hachée (au

- choix boeuf, poulet ou autre viande)
- Gingembre moulu : 1/2 cuillère à café
 - Paprika : 1/2 cuillère à café
 - 1/2 cuillère à thé de curcuma
 - Sel, poivre
 - 1 Pomme de terre rissolée
 - Coriandre fraîche et/ou persil frais ciselé
 - Beurre clarifié
 - Huile neutre et quelques gouttes d’huile d’olive pour l’étalage de la pâte
- Pour la pâte**
- 250 gr de semoule fine extra de blé dur
 - 150 gr de farine tout usage
 - 6 gr de sel
 - Eau selon absorption

Note :

La vidéo de la pâte sans pétrissage vous fera gagner du temps.

Etapes et Préparation de la recette

La première étape de la recette sera la préparation des feuilles de trid et vous dirigez directement sur la vidéo explicative se trouvant sur ma chaîne YouTube. Il est donc nécessaire de préparer en amont les feuilles qui permettront de façonner ce msemen farci. Il faudra également laisser reposer les boules de pâte avant de les utiliser.

Préparer la garniture

- Faire suer dans une poêle avec un filet d’huile d’olive, l’oignon émincé, l’ail écrasé ainsi que la coriandre fraîche ciselée.

- Puis ajouter la viande hachée, les épices et laisser cuire 5 minutes.
 - Incorporer la coriandre et/ou persil haché et laisser refroidir à couvert.
 - Faire rissoler les pommes de terre et leur faire prendre une couleur juste halée.
 - Préparer le reste des ingrédients de la farce, à savoir le fromage râpé, l’harissa ou toute autre sauce, et un œuf entier par crêpe.
- Comment façonner la crêpe farcie**
- Sur un plan de travail huilé, étaler une première boule de pâte non cuite.
 - Asperger légèrement de beurre clarifié et ramener le bord supérieur et inférieur vers le centre pour se joindre et ainsi former un

- rectangle.
- Déposer une feuille cuite au centre.
 - La garnir de viande hachée, pommes de terre rissolées, fromage râpé, harissa et quelques feuilles de coriandre ciselée.
 - Rabattre chaque côté pour enfermer la farce et obtenir un carré.
 - Il ne vous reste plus qu’à venir couvrir le carré obtenu avec les bords restant du rectangle.
 - Huiler légèrement la surface du msemen et le déposer délicatement sur une plaque de cuisson à feu doux moyen.
 - Faire cuire la première face bien dorée, retourner et faire de même pour la seconde.
 - A déguster chaude avec une salade mechouia pimentée, c’est un régal.

Bon appétit

Tajine de boulettes de viande aux olives

Il y a plusieurs façons de préparer un tajine de boulettes de viande hachée ou boulettes kefta. La recette que je vous propose avec des olives violettes (zitounes) est vraiment très facile et rapide à préparer. En 30 minutes le repas était prêt.

Ingrédients

- 400 gr de viande hachée
- 300 gr d’olives violettes
- 1 oignon
- 4 gousses d’ail
- 1/2 bouquet de persil plat et de coriandre
- Sel, poivre
- 1/2 cuillère à café de curcuma
- 1/2 cuillère à thé de cannelle
- une demi cuillère à thé de cumin
- 1/2 cuillère à thé de gingembre en poudre
- Huile d’olive
- 1 cuillère à café de fécule de maïs

Préparation

- En premier lieu, préparer les boulettes de viande hachée kefta.
- Ciseler le persil et la coriandre.
- Conserver en peu pour la décoration et ajouter le reste à la viande avec 3 gousses d’ail écrasées, le cumin, le gingembre, le sel, le poivre, 2 cuillères à soupe d’huile d’olives et mélanger bien le tout.
- Façonner des boulettes de la taille d’une noix. Couvrir.

Préparation de la sauce

- Dans un faitout arrosé d’un filet d’huile d’olive, faire revenir l’oignon et l’ail émincés.
- Lorsque l’oignon est devenu translucide, ajoutez 20 cl d’eau, la cannelle, le curcuma, le poivre.
- Déposer les boulettes de viande puis couvrir et laissez cuire 10 minutes environ.
- Retirez les boulettes de viande cuites du faitout.
- Mélanger la fécule de maïs avec un peu d’eau et l’incorporer à la sauce qui va prendre une texture légèrement onctueuse.
- Après avoir égoutté et rincé les olives, les ajouter à la préparation.
- Réduire le feu et laissez mijoter 5 minutes.
- Si la sauce est trop épaisse alors rallonger là avec de l’eau.
- Goûtez et rectifiez l’assaisonnement avec le sel ou autres épices si nécessaire.
- Remettre les boulettes de viande dans la sauce.
- Parsemer de coriandre et persil ciselés.
- Couvrir et servir chaud.

Je vous propose donc la plus connue, celle de Biskra. Un succulent plat familial qui nécessite en amont de préparer les feuilles de trid très fines qui le compose. C’est également une recette traditionnelle préparée pour la jeune mariée le lendemain des noces ainsi que d’autres occasions. Elle est alors agrémentée d’œufs durs, de patates dorées au beurre et décorée de bonbons et dragées. Comme tous plats festifs, on y retrouve les viandes (poulet, bœuf, mouton ou agneau), les pois chiches.

Ingrédients pour la Chakhchoukha de Biskra : Pour la pâte

- 600 gr de semoule fine de blé dur
- 1 cuillère à café de sel
- Eau pour pétrir la pâte

Pour la sauce

- 1 kg de viande d’agneau ou 1 poulet découpé
- 2 carottes (facultatives, à Biskra on n’en met pas)
- 2 pommes de terre
- 1 bol de pois chiches trempés la veille
- 1 gros oignon
- 2 courgettes
- 4 gousses d’ail
- 1 grosse tomate fraîche pelée
- 1 branche de céleri
- 2 cuillères à soupe de concentré de tomate
- 1 cuillère à soupe de ras el hanout
- Carvi ou cannelle : 1 cuillère à soupe (facultatif selon les goûts)
- Paprika : 1 cuillère à soupe
- Sel et poivre
- 1 piment vert

Préparation de la pâte

SALADE D’ORANGES À LA MAROCAINE

Pour mettre du soleil dans notre assiette, je vous propose une délicieuse Salade d’oranges à la cannelle parfumée à l’eau de fleur d’oranger, des saveurs typiques au Maroc que l’on retrouve également dans les pâtisseries marocaines ou orientales.

Temps de préparation : 15 minutes
Ingrédients pour 4 personnes

- 4 oranges
- un bâtonnet de cannelle ou cannelle en poudre



- C’est exactement la même que pour les msemens.
 - Faire des boules et laisser reposer 1/2 heure à 1 heure.
 - Ensuite étaler avec de l’huile en feuille mince et cuire sur une crêpière ou plaque en fonte.
 - La feuille doit rester blanche et molle. Superposer alors les feuilles les unes sur les autres et une fois cuites, les couvrir d’un torchon.
 - Couper ou émietter en morceaux puis réserver. (voir la vidéo)
- Préparation de la sauce
- Dans une marmite ou cocotte minute, faire revenir les oignons hachés ou coupés très finement dans l’huile d’olive avec les morceaux de viande ou poulet quelques minutes.
 - Ajouter le sel, les pois chiche, les carottes, les épices et les tomates.
 - Couvrir et laisser mijoter un peu. Ajou-

- ter l’équivalent d’environ 1 litre à 1,5 l d’eau bouillie et laisser cuire 20 minutes en fermant la marmite.
- Quand la viande est cuite. La retirer et mettre la pomme de terre coupée en deux ou entière selon sa taille et laisser cuire.
 - En fin de cuisson, ajoutez un peu de carvi et de ras el hanout dans la sauce et un piment vert qui va parfumer et épicer la sauce. (facultatif).
 - Rectifier l’assaisonnement si nécessaire.
 - Passer les feuilles coupées à la vapeur à l’aide du couscoussier.
 - Disposer les feuilles dans un saladier ou grand plat et arroser généreusement de sauce.
 - On décore avec les légumes, les pois chiches et la viande, de coriandre fraîche ciselée.
 - Servir très chaud avec un plat de sauce à côté.

- recupérer le jus.
- Une fois terminé, couvrir les suprêmes d’oranges de film et réserver au frais.
 - Avec le jus d’oranges récupéré, ajouter le bâton de cannelle, l’eau de fleur d’oranger, le sucre vergeoise et la menthe fraîche.
 - Couvrir et mettre au frais 1 heure.
 - Au moment de servir, dresser les oranges dans des coupes ou assiettes à dessert et arroser de la marinade d’oranges.
 - Décorer avec de la cannelle. Servir et déguster très frais.

Les moments difficiles dans la vie d'un entrepreneur

Souvent répété en boucle l'adage « la vie d'un entrepreneur n'est pas un long fleuve tranquille », n'est pas seulement un leitmotiv énoncé sans raisons. L'entrepreneur est confronté, on pourrait le dire, aux intempéries de toute entreprise et doit pouvoir sans cesse rebondir pour permettre à son entreprise de rester pérenne. Les circonstances peuvent comme par exemple en ce moment des grèves qui ont détourné des acheteurs de son entreprise, de la multiplication de concurrents sur un terrain où vous aviez le monopole, des promotions alléchantes, de l'innovation... et la stratégie que vous aviez élaborée n'a plus de sens. Disposant d'une grande liberté qui lui permet de s'épanouir, l'entrepreneur n'est pourtant pas protégé contre certaines situations difficiles qui peuvent remettre en question la viabilité de l'entreprise : ventes en baisse, trésorerie tendue, conflits d'intérêt ou dépôt de bilan. Comment faire pour gérer au mieux ces moments indésirables et éviter le pire ?

La baisse du chiffre d'affaires

Incertitudes ou dévalorisation, les substantifs ne manquent pas lorsqu'un entrepreneur mobilise tous les moyens humains, matériels et financiers pour espérer des ventes qui ne se réalisent pas. Dans cette situation, qui se répète de nombreuses fois dans la vie d'un entrepreneur, il faut réagir rapidement et procéder à une nouvelle étude de marché. Il faut tout d'abord observer précisément les pratiques commerciales de la concurrence, puis prendre davantage en

compte la spécificité de la clientèle et enfin trouver une identité commerciale.

L'absence de rémunération

Il est difficile pour un entrepreneur d'être à la fois stratège, financier ou communicant sans pouvoir se verser la moindre rémunération. Cette situation est une vraie épreuve pour un chef d'entreprise qui doit bien souvent faire face à un burn out. Pour éviter de ne pas s'assumer financièrement, il faut établir un business plan précis dès le démarrage de l'activité puis le réévaluer mensuellement en y intégrant une rémunération. L'idéal est de prévoir une épargne de précaution en cas de coup dur avant de débiter l'exploitation de son affaire.

Le conflit avec un associé

Un ami de longue date ou un business angel sélectionné pour ses compétences économiques... Pourtant, les relations avec son associé se dégradent pour une question de stratégie commerciale ou d'extension d'une ligne de crédit. Du jour au lendemain, l'existence de l'entreprise est mise en péril. Pour régler rapidement le conflit, mieux vaut organiser une réunion formelle dans le but de réaffirmer ses objectifs et ceux de son associé. Si le conflit ne se résout pas, il faut reformuler le contenu de l'entretien dans une lettre recommandée voire saisir le juge.

L'arrêt des financements bancaires

Un chiffre d'affaires dégradé et plu-

sieurs rejets de prélèvement suffisent à la banque pour stopper toute ligne de crédit. C'est une situation dramatique pour un entrepreneur car le manque de trésorerie ne permet pas de régler les divers fournisseurs, provoquant ainsi une diminution du stock et du chiffre d'affaires. Pour rétablir la situation, plusieurs actions sont à mener de front :

- Continuer les négociations avec la banque
- Demander des délais de paiement auprès de ses fournisseurs et autres partenaires
- Saisir le médiateur du crédit mandaté pour rechercher une solution financière

La déclaration de cessation de paiement

Malgré tous les efforts déployés pour sauver son entreprise, il arrive qu'aucune solution ne puisse rendre viable son activité. Lorsque les dettes s'accumulent et que le retard des paiements dépasse 45 jours, il faut déclarer son entreprise en cessation de paiement. Si une phase de redressement est accordée, il est recommandé de communiquer régulièrement avec le mandataire judiciaire. En parallèle, il est bon de penser à sa reconversion professionnelle (cession de l'entreprise, entretiens d'embauche...). Mais, il faut vraiment penser au rebond et chercher des solutions et pour cela plutôt que de s'isoler rencontrer des personnes expertes qui vous aideront à sortir de l'impasse.

Comment s'améliorer en « stratégie »

La stratégie est votre boussole mais

aussi celle de vos collaborateurs. Elle permet de ne pas remettre en question au moindre coup de vent les décisions prises et l'organisation des services. Rien de plus déconcertant qu'un dirigeant qui est influencé par les circonstances extérieures, ne sait pas maintenir le cap et se révèle incapable d'anticiper. La stratégie d'entreprise est l'ensemble des actions, des décisions et des moyens à mettre en œuvre sur une période donnée (moyen ou long terme) pour l'atteinte des objectifs. C'est en quelque sorte le guide de l'entrepreneur. Pour s'améliorer en « stratégie », il faut forcément maîtriser la « démarche stratégique » adaptée au modèle économique de son entreprise.

Quatre étapes sont nécessaires pour réaliser une stratégie performante.

Première étape : réaliser un diagnostic stratégique

Le but de la mise en place d'une stratégie d'entreprise est de créer continuellement du potentiel pour la bonne marche des activités. Pour mieux la définir, il faut commencer par un « diagnostic stratégique » de la situation actuelle de l'entreprise. Les spécialistes parlent communément de forces-faiblesses et d'opportunités-menaces ou analyse SWOT. Il existe une palette d'outils pour réussir cette analyse. Par exemple, la théorie des jeux et les stratégies de domination par les coûts, de rupture, Blue Ocean, de différenciation ou de focalisation sur les niches.

Deuxième étape : passer en revue les processus actuels

Si rien ne va plus, c'est justement à cause d'un maillon faible ou d'un aspect négligé. Le plus urgent c'est d'examiner les processus en cours. Pour réussir cette étape, il faut que le dirigeant se comporte comme un potentiel investisseur. Tout en gardant à l'esprit la vision et les objectifs de l'entreprise, il doit s'assurer que les processus mis en place répondent aux besoins et y ajoutent de la valeur. En fonction de l'information et du flux des matériaux, il va cartographier chaque processus. Ainsi, il comprendra les liens entre les éléments de la production et il sera plus outillé pour détecter les sources de gaspillage et les éliminer.

Troisième étape : préférer l'approche d'amélioration continue

Pour mettre en place un plan d'amélioration continue, il faut :

– Réaliser une étude de la concurrence et surtout des meilleures pratiques du secteur dans lequel vous opérez. Les spécialistes appellent cette démarche analyse comparative. En menant une étude de la concurrence, vous ne devez pas copier exactement le plan des autres entreprises. Essayez plutôt d'en élaborer un qui répond aux objectifs de votre entreprise. – Se baser sur des ressources externes pour évaluer vos forces et faiblesses. C'est la meilleure manière d'obtenir un point de vue externe afin de définir une nouvelle stratégie permettant d'améliorer la productivité de l'entreprise. – Définir des priorités en mettant en place une approche progressive.

SAHARA OCCIDENTAL

Les convoitises de deux compagnies pétrolières égyptiennes

Les compagnies pétrolières égyptiennes Khalda Petroleum Co. et Qarun Petroleum comptent investir plus d'un milliard de dollars dans le domaine de l'exploration pétrolière au Sahara Occidental, en violation du droit international.

La compagnie Khalda Petroleum compte forer au Sahara Occidental 35 puits d'exploration et 52 puits de développement entre 2021 et 2022 pour un coût global de 830 millions de dollars, a déclaré son président Saeed Abdel Moneim, rapporte le site Arab News, citant la chaîne de télévision saoudienne Al Arabiya. Il a précisé, en outre, que la compagnie visait à produire, à terme, 130 000 barils de pétrole brut et de condensats, et 630 millions de pieds cubes de gaz naturel.

De son côté, Qarun Petroleum envisage d'investir 252 millions de dollars dans la région en forant 24 puits de développement et 5 puits d'exploration entre les années 2021 et 2022, selon les déclarations de son président Ashraf Abdel-Gawad. Qarun Petroleum s'est d'ores et déjà fixé l'objectif de produire 9 millions de barils de pétrole brut par an. La Cour internationale de justice (CIJ) considère le Sahara Occidental comme un territoire distinct de celui du Maroc, ce qui implique qu'aucune compagnie étrangère ne



peut investir dans les territoires sahraouis.

1,1 million de tonnes de phosphates spoliés par le Maroc

Au cours de l'année 2020, le Maroc a exporté illégalement 1,1 million de tonnes de phosphate à partir du Sahara Occidental pour une valeur de 170,8 millions de dollars, selon un rapport du WSRW (Western Sahara Resource Watch), un observatoire chargé du suivi de l'exploitation des ressources naturelles du Sahara Occidental.

Le WSRW signale que durant l'année 2020, le phosphate sahraoui a été transporté par 22 navires vers différentes destinations, signalant que l'Inde et la Nouvelle-Zélande ont été les premiers importateurs de ce minerai dans le cadre

d'accords passés avec la société marocaine (OCP) spécialisée dans l'extraction du phosphate. Le WSRW explique, à ce propos, que l'OCP n'a aucun droit d'exporter le phosphate du Sahara Occidental. «L'exportation illégale du phosphate est une importante source de revenus pour le Maroc qui occupe militairement une grande partie du Sahara Occidental, ce qui est contraire au droit international», soutient le rapport qui rappelle que des représentants du peuple sahraoui ont, à maintes reprises, attiré l'attention de l'Organisation des Nations-Unies et des compagnies étrangères impliquées dans l'exploitation des ressources naturelles de ce pays.

«Le commerce du phosphate du Sahara Occidental est très controversé. Les Nations-Unies considèrent le Sahara Occidental un territoire non autonome (...) Comme stipulé par la Cour internationale de justice (CIJ) et réitéré dans quatre arrêts consécutifs de la Cour européenne de justice, le Maroc n'a ni souveraineté ni mandat international pour administrer le territoire», a indiqué l'observatoire dans une lettre adressée au groupe brésilien Cesari, dont des filiales ont investi au Sahara Occidental.

APS

Pierre Galand : "il faut absolument mettre fin au statu quo dans le dossier sahraoui"

Le maintien du statu quo au Sahara occidental, comme le souhaite le Maroc, "est dangereux pour la région et coûteux pour l'ONU, les Etats-Unis et la communauté internationale en général", a insisté Pierre Galand président de la conférence européenne pour le soutien et la solidarité avec le peuple sahraoui (Eucoco). S'exprimant sur les ondes de la chaîne 3 de la Radio Algérienne, Pierre Galand a critiqué le silence des Nations Unies concernant le non-respect du cessez-le-feu, les faibles rapprochements diplomatiques et les limites de la stratégie du statu quo, marqué par la lassitude et le désistement de la communauté internationale concernant le dossier sahraoui. Le président de l'Eucoco a souligné la difficulté d'un renouveau politique, appelant à la nomination d'un nouvel en-

voyé personnel du Secrétaire général de l'ONU pour le Sahara occidental.

Pierre Galand a réitéré son soutien aux efforts menés par l'ONU pour parvenir à une solution politique juste et durable qui prévoit l'autodétermination du peuple sahraoui, comme indiqué clairement dans la résolution 2548 du Conseil de sécurité de l'ONU, qui prévoit l'autodétermination du peuple du Sahara occidental conformément aux principes et objectifs de la Charte des Nations Unies.

"Nous appuyons fermement les efforts du secrétaire général des Nations Unies pour nommer un envoyé personnel dans les plus brefs délais afin que les consultations entre les parties puissent reprendre", a-t-il ajouté.

"Pour garantir les droits du peuple sahraoui, la paix et la sécurité dans le pour-

tour méditerranéen, il est urgent que les pays européens, soucieux de respecter les normes internationales, reconnaissent l'État du Sahara occidental, comme l'a déjà fait l'instance régionale de référence, l'Union africaine", conclut le président de l'Eucoco.

Reconnaît le rôle crucial de l'ONU et la communauté européenne dans l'exercice de leurs responsabilités de trouver une solution durable à la crise, Pierre Galand exhorte le Secrétaire général de l'ONU d'accélérer la nomination d'un nouvel envoyé personnel et invite le nouvel envoyé personnel à travailler en étroite collaboration avec l'UA, conformément aux dispositions de la Charte des Nations unies et du cadre UA-ONU pour un partenariat renforcé dans le domaine de la paix et de la sécurité.

Sahara Occidental : L'ambassadeur Antar Daoud recadre Jeune Afrique

L'ambassadeur d'Algérie en France, Mohamed-Antar Daoud, a rappelé, lundi, que le soutien constant de l'Algérie à l'autodétermination du peuple sahraoui trouvait sa source dans le cheminement historique marqué par le recouvrement de l'indépendance après une longue et glorieuse guerre de libération nationale ayant permis au peuple algérien d'exercer son droit à l'autodétermination. Dans une mise au point adressée à la direction de la publication de Jeune Afrique au sujet de l'infographie intitulée : "Front Polisario : une république ensablée", parue dans le numéro 3100 du mois de mai 2021 de l'hebdomadaire, M. Antar souligne que "le soutien constant de l'Algérie aux peuples sous le joug de l'occupation et leur droit à l'autodétermination, en particulier pour les causes justes palestinienne et sahraouie, trouve sa source dans le che-

minement historique marqué par le recouvrement de l'indépendance après une longue et glorieuse guerre de libération nationale ayant permis au peuple algérien d'exercer son droit à l'autodétermination". Le diplomate s'indigne notamment du contenu du texte introductif de cette infographie qui laisse suggérer que l'Algérie, partie intéressée et non concernée à l'instar de la Mauritanie, soutient une cause vaine, qualifiant de "mirage la perspective de l'indépendance du Sahara occidental". L'ambassadeur relève que l'infographie en question fait ressortir l'utilisation par la rédaction d'une carte du continent africain intégrant le territoire du Sahara occidental dans les frontières internationales du royaume du Maroc, et ce, en contradiction avec les faits établis par la légalité et le droit internationaux. Et d'ajouter : "Nonobstant la ligne éditoriale de votre magazine,

connue de tous pour, être défavorable au processus de décolonisation du territoire non-autonome du Sahara occidental et à l'exercice du peuple sahraoui de son droit à l'autodétermination, tel que prévu par les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et celles de l'Assemblée générale des Nations unies, les exigences de la profession de l'information commandent l'objectivité et la rigueur quant à l'utilisation de supports, notamment les cartes géographiques qui doivent refléter les frontières internationalement reconnues". A ce titre, il rappelle que les territoires du royaume du Maroc et celui du Sahara occidental sont deux territoires bien distincts et séparés, une réalité réaffirmée par différents instances internationales et régionales, à l'instar de la Cour internationale de justice (CIJ) de l'Union africaine (UA) et de la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE).

Violations israéliennes à El Qods occupée : Al-Maliki interpelle la CPI

Le ministre palestinien des Affaires étrangères, Riyad Al-Maliki, a adressé lundi une lettre au procureur général de la Cour pénale internationale (CPI), Fatou Bensouda, l'appelant à prendre une position "claire et publique" sur les violations israéliennes et les menaces d'expulsion des habitants du quartier de Sheikh Jarrah à El-Qods occupée.

M. Al-Maliki, cité dans un communiqué de la diplomatie palestinienne, a indiqué suivre l'évolution des récents événements dans le quartier de Sheikh Jarrah, en pleine coordination avec le Royaume de Jordanie, dans le contexte des efforts déployés par le ministère palestinien pour soutenir les familles menacées d'expulsion et de déplacement.

Selon le texte, le chef de la diplomatie palestinienne "a mené des contacts" avec ses homologues du monde entier, avec le Secrétaire général de la Ligue des Etats arabes et l'Organisation de la coopération islamique (OCI) pour dénoncer les violations israéliennes à "tous les niveaux".

Il a également demandé aux missions palestiniennes à New York et à Genève, d'informer le Secrétaire général des Nations Unies, le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale de l'ONU, outre le Haut Commissaire aux droits de l'homme, sur ce qui se passe actuellement à Sheikh Jarrah.

Riyad Al-Maliki a ainsi tenu l'occupant israélien, "pleinement responsable de ses plans et projets coloniaux racistes judaïsants" contre les palestiniens à El-Qods occupée, en particulier dans les quartiers de Sheikh Jarrah, d'Al-Bustan à Silwan.

Il a appelé la communauté internationale à "assumer ses responsabilités juridiques et morales" et à prendre les "mesures nécessaires pour contraindre la puissance occupante à respecter le droit international et à cesser d'être un Etat hors la loi".

Tchad/transition : L'UA appelle les Tchadiens à "s'entendre politiquement"

L'Union africaine (UA) a appelé les Tchadiens à "s'entendre politiquement" et à "sortir leur pays des difficultés", deux semaines après le décès du président Idriss Déby Itno et la nomination d'un gouvernement de transition qui a promis des élections "libres et démocratiques" sous 18 mois.

Composé de 40 ministres et secrétaires d'Etat, ce gouvernement a été nommé dimanche dernier et un ministère de la Réconciliation nationale et du Dialogue a vu le jour.

Dans la foulée, le chef de la mission de l'Union africaine (UA), dépêchée depuis jeudi au Tchad, a déclaré que c'est "aux Tchadiens et aux Tchadiennes de sortir leur pays des difficultés", et que "les partenaires seront là pour aider mais il reviendra à eux de s'entendre politiquement".

Cette mission a été chargée de discuter avec les nouvelles autorités tchadiennes de toutes les questions relatives à la situation au Tchad.

Durant la mission, "nous avons discuté de beaucoup de sujets et notamment comment accompagner durant cette période difficile le Tchad", a déclaré lundi l'ambassadeur de Djibouti en Ethiopie, président du Conseil paix et sécurité de l'UA, Mohamed Idriss Farah.

La mission doit quitter N'Djamena mercredi pour remettre dans la foulée son rapport au Conseil paix et sécurité de l'UA.

Pour sa part, le Secrétaire Général des Nations Unies, Antonio Guterres, a exprimé lundi, lors d'une réunion plénière de l'Assemblée générale de l'ONU, qui a rendu hommage au défunt Idriss Déby Itno, l'espoir que "dans les jours à venir, les Tchadiens seront en mesure de trouver, ensemble, un chemin consensuel et pacifique vers l'avenir".

Dans le sillage, l'ancien président tchadien, Goukouni Weddeye, (1980 et 1982) a indiqué qu'il n'y a pas d'autre solution" que de soutenir l'armée, appelant les Tchadiens à la réconciliation, pour "enterrer les querelles" et "mettre au devant l'intérêt supérieur" du pays.

LIGUE AFRICAINE DE BASKET

Le GS Pétroliers s'envole pour Kigali

Le GS Pétroliers, représentant algérien en Ligue africaine de basket-ball (BAL), dont la saison inaugurale est prévue du 16 au 30 mai à Kigali, rallie lundi la capitale rwandaise afin de respecter la quarantaine imposée par les organisateurs aux 12 équipes participantes, pour faire face à la pandémie de Covid-19.

Dans une déclaration à l'APS avant le départ pour Kigali, le coach des Pétroliers, Sofiane Boulahia, a indiqué que son équipe fera escale à Doha (Qatar) avant de rallier la capitale rwandaise, où les équipes ont commencé à arriver.

"Afin de faire face aux risques de contamination, la BAL a créé une bulle à Kigali avec un protocole sanitaire très strict pour les 12 équipes participantes, basé sur les orientations de l'Organisation mondiale de la santé", a-t-il indiqué.

"Nous reprendrons les entraînements collectifs le 11 mai et des matchs d'application (scrimmages) sont prévus du 13 au 15 mai. J'espère que nous aurons l'opportunité d'en jouer avant le début du tournoi", a-t-il ajouté. Côté effectif, le coach des Pétroliers a indiqué que son groupe a été renforcé par l'international algérien Mohamed Harat, élu meilleur joueur étranger de la Ligue saoudienne de basket (SBL) pour la saison 2020-2021 avec d'excellentes statistiques (29,1 pts, 17,1 rebonds et 4,4 passes). Pour cette première édition de la BAL, une nouvelle ligue professionnelle fruit d'un partenariat historique entre la Fédération internationale (FIBA) et la Ligue nord-américaine (NBA), reportée à plusieurs reprises à cause de la pandémie de coronavirus, les organisateurs ont



dévoilé un nouveau format de compétition ajusté qui comptera 26 matchs au total. Le tournoi débutera avec une phase de groupes (trois groupes de quatre équipes). Le GS Pétroliers évoluera dans le groupe C, aux côtés du Zamalek d'Egypte, de l'AS Douanes du Sénégal et de Ferroviario Maputo du Mozambique.

"Nous sommes la seule équipe à l'arrêt depuis un an. Les trois autres équipes de notre groupe ont repris la compétition dans leur pays respectif. Nous ferons le maximum pour représenter dignement le basket-ball algérien", a assuré Boulahia.

Le groupe A est composé de l'US Monastir

de Tunisie, de Rivers Hoopers du Nigeria, du GNBC de Madagascar et des Patriots du Rwanda, alors que l'AS Salé du Maroc, l'AS Police du Mali, les FAP du Cameroun et Petro Luanda d'Angola forment le groupe B.

Les huit meilleures équipes de la phase de groupes, soit les deux premiers de chaque poule et les deux meilleurs troisièmes, se qualifieront pour la phase finale à élimination directe. La finale de la BAL a été programmée le 30 mai dans la Kigali Arena, qui abritera toutes les rencontres du tournoi.

Ligue 1 (20e journée) : Chocs à Sétif et Bechar, les poursuivants sur du velours

ES Sétif-USM Alger constituera le choc de la 20e journée du Championnat de Ligue 1 de football, marquant le début de la phase retour de la compétition, alors que la lanterne rouge CA Bordj Bou-Arréridj tentera d'amorcer sa mission de sauvetage à domicile face à la JS Kabylie.

Après un mois et demi d'arrêt, au cours duquel il a été question de disputer les matchs de mise à jour, le Championnat reprendra ses droits aujourd'hui avec cette affiche entre le leader ESS (42 pts) et l'USMA (7e, 31 pts), dans une rencontre qui s'annonce indécise. Même si l'Entente semble plus que jamais décidée à ne plus céder de points, notamment à la maison, l'USMA tentera de frapper de nouveau en dehors de ses bases, après la victoire décrochée vendredi au stade du 20-Août-1955 dans le derby face au CR Belouizdad (1-0). Un succès permettra aux Sétifiens de conforter leur position de leaders, au moment où les poursuivants, à l'affût, vont guetter le moindre faux-pas de l'«Aigle noir». La JS Saoura (2e, 36 pts), intraitable dans son antre du 20-Août-1955 de Béchar, recevra l'Olympique Médéa (6e, 32 pts) avec la ferme intention de préserver sa position de dauphin, d'autant que la JS Kabylie (3e, 34 pts), aura une mission, plus ou moins facile chez la lanterne rouge.

Plus que jamais dos au mur, le CABBA, qui a bouclé la phase aller avec 5 points seulement, sans la moindre victoire, devra impérativement l'emporter au risque de compromettre davantage son avenir parmi l'élite. A 14 points du premier non relégable, le club bordjien est appelé à se remettre en question et amorcer sa mission de sauvetage, face à une équipe de la JSK qui car-bure à plein régime. De son côté, le CR Belouizdad (4e, 33 pts), battu dans le temps additionnel par l'USMA, accueillera l'AS Aïn M'lila (7e, 31 pts) avec l'objectif de se racheter et de se positionner pour monter sur le podium. Le Chabab devrait être dirigé sur le banc par le nouvel entraîneur serbe Zoran Manojlovic, arrivé dimanche à Alger.

A Oran, le MCO (4e, 33 pts), auréolé de sa qualification pour les quarts de finale de la Coupe de la Ligue face au RC Relizane (1-0), tentera de préserver sa dynamique en visant la victoire face au NA Hussein-Dey (15e, 19 pts). Le MC Alger (7e, 31 pts), qui commence à retrouver ses repères avec deux victoires de suite, dont la dernière face au NC Magra (5-1) décrochée sous la houlette de l'ancien-nouvel entraîneur Nabil Neghiz, évoluera a priori sur du velours à la maison devant l'USM Bel-Abbès (18e, 15 pts). Pour sa part, le CS Constantine (10e, 30 pts), qui reste sur une sévère élimination en Coupe de la Ligue face au NC Magra (3-0), effectuera un long déplacement à l'Ouest pour affronter le WA Tlemcen (13e, 20 pts), dont les statistiques à domicile ne plaident pas en sa faveur avec un bilan de 10 points pris sur 27 possibles. Quant au Paradou AC (11e, 27 pts), il visera un cinquième match sans défaite de suite en Championnat, à l'occasion de la réception du RC Relizane (12e, 24 pts).

Éliminées en Coupe de la Ligue, les deux équipes vont se consacrer désormais à assurer leur maintien en Ligue 1 comme premier objectif. Outre le CABBA et l'USMBA, les deux autres équipes relégables, le NC Magra (17e, 16 pts) et la JSM Skikda (19e, 11 pts), n'auront plus droit à l'erreur et auront à cœur de sortir la tête de l'eau. Le NCM sera en appel à l'Ouest pour défier l'ASO Chlef (13e, 20 pts) alors que la JSMS recevra l'US Biskra (15e, 19 pts).

DANS UNE CIRCULAIRE- DÉCISION ADRESSÉE À LA FAF

La CAF CONFIRME L'HOMOLOGATION PROVISOIRE DU STADE MUSTAPHA-TCHAKER

C'est désormais officiel. L'EN disputera ses prochains matchs officiels au niveau de l'antre de Blida Mustapha-Tchaker. L'enceinte qui accueille les rencontres internationales depuis plus de dix ans avait fait l'objet de «quelques réserves» de la part des inspecteurs de la CAF. Ces experts ont agi conformément aux nouvelles exigences imposées par la Fifa en matière de confort et de sécurité des acteurs et des spectateurs.

Dimanche, le secrétariat de la FAF a reçu une circulaire-décision adressée par la CAF qui fait référence à la circulaire du 1er avril dernier concernant les exigences d'homologation et de supervision des stades de la CAF pour les éliminatoires africaines de la coupe du Monde et dans laquelle l'instance du Sud-Africain Patrice

Motsepe a donné son approbation pour le stade du chahid Mustapha-Tchaker de Blida. Cette homologation s'est faite, selon un communiqué de la fédération algérienne publié hier, «sur la base du rapport d'évaluation transmis par la FAF», lequel a amené la CAF à donner son approbation pour «l'utilisation de ce stade lors des prochains matchs de qualification de la Coupe du Monde de la Fifa Qatar-2022, avec, toutefois, la levée de quelques réserves dans la période à venir afin de garantir que cette infrastructure soit maintenue dans la liste des stades approuvés par la CAF pour les compétitions masculines seniors». C'est-à-dire que le stade pourrait ne plus être «homologable» aussitôt le match contre Djibouti, le 5 juin prochain terminé, si les «réserves» ne sont pas levées. Parmi ces «réserves», figure la partie

consacrée au confort des supporters et des officiels. Selon la section réservée aux spectateurs (tribune et installation pour spectateurs) «les sièges pour les spectateurs doivent être individuels, fixés (par exemple au sol), séparés les uns des autres, moulés, numérotés, faits d'un matériau incassable et non inflammable, et ont un dossier d'une hauteur minimale de trente (30) centimètres lorsqu'il est mesuré à partir du siège», lit-on dans le document transmis par la Fifa aux associations qui lui sont affiliées. La CAF qui note que «l'utilisation de tribunes provisoires est interdite» concède le même standard doit être observé sur les sièges des tribunes des VIP et VVIP. Ceci, en sus du fait que «le stade doit être équipé de rafraîchissements et de restauration pour tous les spectateurs».

L'ALGÉRIE DÉJÀ À LA RECHERCHE DE JEUNES TALENTS, EN VUE DES JO DE PARIS 2024

Les représentants de douze fédérations sportives algériennes se sont réunis avec Salima Souakri, la Secrétaire d'Etat chargée du sport d'élite, pour tracer les grandes lignes d'un projet, consistant à détecter et à former de nouveaux jeunes talents, en vue des prochains grands événements internationaux, dont les Jeux olympiques de Paris 2024.

Les douze disciplines sportives en question sont : le Judo, le karaté, la boxe, la voile, l'aviron, la natation, la gymnastique, le cyclisme, le taekwondo, la lutte, l'athlétisme et l'haltérophilie.

Le projet consiste en la détection d'une centaine de jeunes talents sportifs (garçons et filles), âgés entre 14 et 20 ans, et qui ad-

hèrent à l'une des douze disciplines sportives suscitées.

"Ces athlètes seront choisis sur la bases des résultats qu'ils auront préalablement réussi au niveau national, régional, ou international, et qui seront considérés comme suffisamment bons pour leur valoir le statut de jeunes talents à suivre" a expliqué Souakri, en ajoutant qu'après ce travail de prospection, le projet se poursuivra, en offrant à ces jeunes athlètes l'encadrement et la prise en charge adéquats.

"Ces jeunes sportifs seront accueillis pendant quatre ans dans les différents centres de regroupement et de préparation dont dispose le secteur, où ils recevront une formation appropriée, à tous les niveaux :

physique, technique et pédagogique, tout en leur offrant un bon suivi médical" a détaillé la Secrétaire d'Etat chargée du sport d'élite.

Sur le court terme, l'objectif de ces sportifs sera de bien représenter les couleurs nationales aux Jeux méditerranéens de 2022 à Oran. Sur le long terme, il sera question d'essayer de rééditer le même exploit aux Jeux olympiques de Paris, en 2024.

Ainsi, lors de sa réunion avec les représentants des douze fédérations sportives suscitées, Salima Souakri a demandé à ce qu'il soit rapidement procédé au travail de prospection, pour établir la liste des jeunes talents à suivre, et pouvoir ainsi entamer leur formation dans les meilleurs délais.

Mots codés

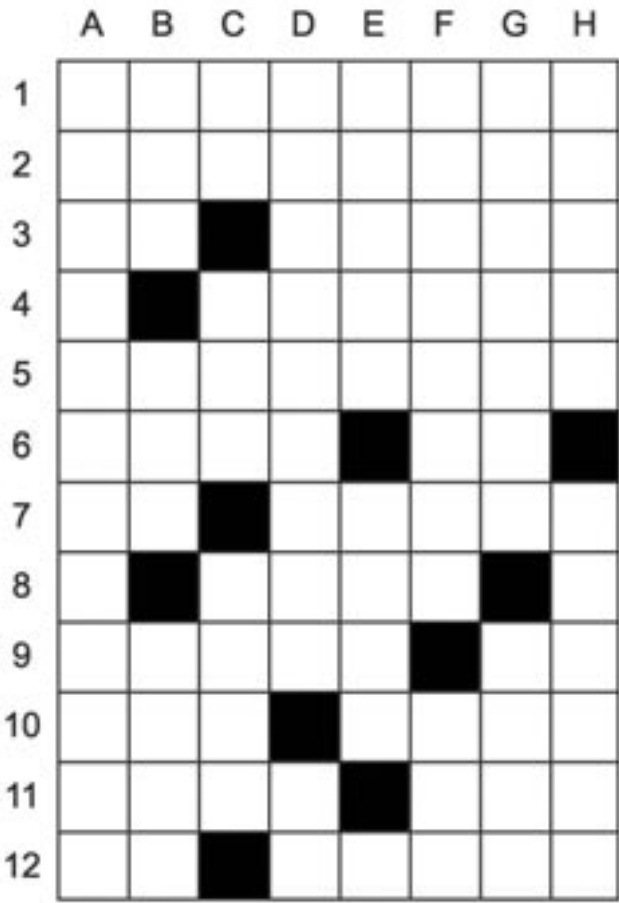


Mots mélangés

ABBATIAL
ACCROCHE ACTE
AILE ATTIRAIL
AUTOBUS BIPLACE
BLAFARD
BOUQUETIN BOURDE
CANAPE CHANDELLE
CHARGER CILLER
DEVANTURE DORE
EXCEDER GAULE
GNOCCHI INSALUBRE
INTEGRALE LETTRE
MOUTON NUIT PAIE
PISSENLIT POUR
QUETSCHER RIGAUDON
SOLDAT SOLENNEL
TOURNANT



Mots croisés



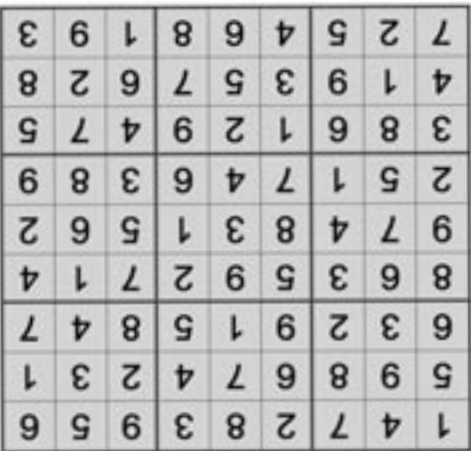
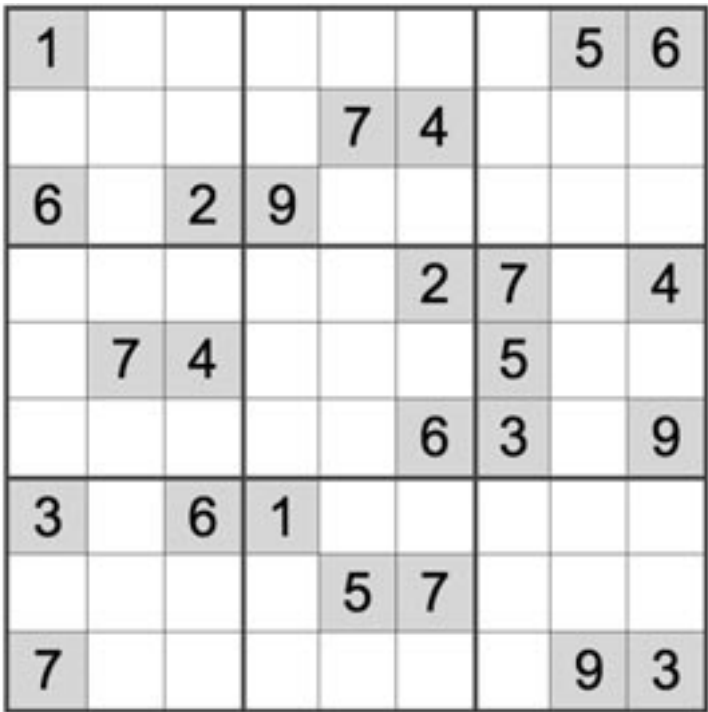
HORIZONTALEMENT :

1. Plumes du peintre. 2. La moitié d'un entier plus un tiers. 3. Coin de Charente. Faire un nid. 4. Boit à petits coups. 5. Objets de farces. 6. Prénom d'enfant. D'abord veau, puis étalon. 7. Ils suivent le cours. Ne pas marquer de but.

VERTICALEMENT :

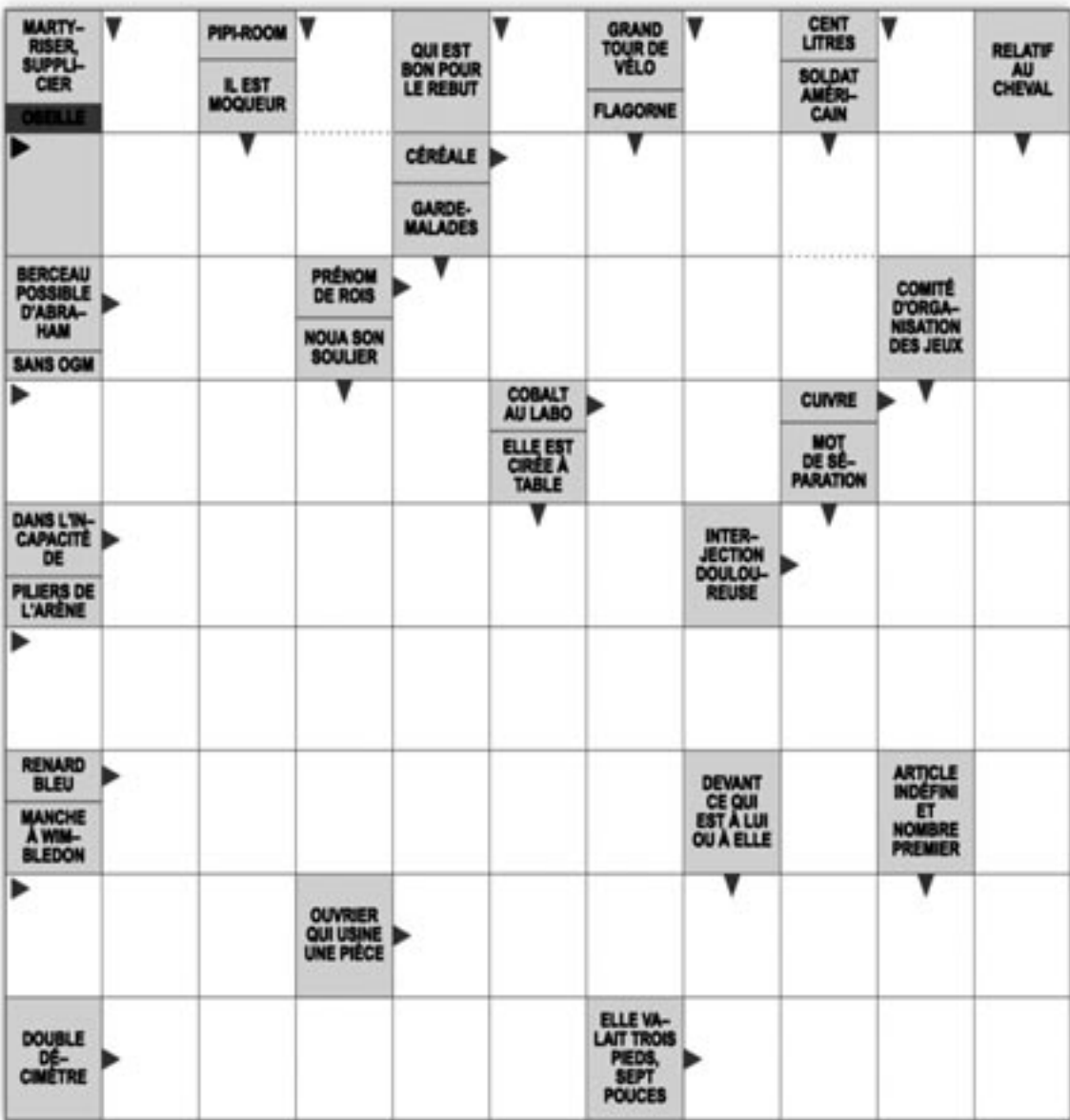
A. D'une manière irréprochable. B. Il nage dans un bocal. On y donne des spectacles. Elle nous veut du bien. C. Qui laisse tout voir. Des lettres pour la patronne. Dans les cordes du marin. D. Point dru. Une gorgée d'élixir... E. Passa par la filière. Compris dans l'effectif.

Sudoku



Solution
sudoku

Mots fléchés



de l'administration

Quotidien National d'Information ● www.lemondeadm.com

**Tous les jours
dans les kiosques**

**CETTE ESPACE EST
RESERVÉ POUR VOUS**

PUBLICITÉS

pour plus de détails

contactez nous au:



023 95 73 73/ 0553 45 62 56

Ou par Email au: **monde.adm@gmail.com**

LE MEILLEUR ACCUEIL VOUS SERA RÉSERVÉ

DÉCÈS DU PHYSICIEN ALGÉRO-IRAKIEN Abdul Kadhum Alaboudi à Oran

Le physicien algéro-irakien Abdul kadhum Alaboudi, un des premiers chercheurs à se pencher sur les essais nucléaires de l'armée coloniale française dans le Sahara algérien, est décédé mardi à Oran, a-t-on appris de source universitaire.

Ce professeur de physique à l'université Oran 1 est décédé à l'hôpital militaire d'Oran des suites d'une lourde maladie, a-t-on appris auprès de ses proches. Abdul Kadhum Elaboudi, installé à Oran depuis les années 1970, était un des premiers à faire des recherches sur les essais nucléaires de l'armée française à Reggane, selon le chargé de communication de l'université Oran 1, Mohamed ElAbbaoui.

Le chercheur a, à son compte, plusieurs études et des dizaines de livres et publications sur les crimes de la France dans le Sud algérien, a-t-il rappelé.

Abdul Kadhum Alaboudi est un fervent défenseur des victimes des essais nucléaires français dans le Sud algérien. Il a également publié des livres et des écrits sur l'utilisation des armes de destruction massive en Irak et en Palestine.

CORONAVIRUS

282 nouveaux cas, 159 guérisons et 9 décès

Deux cent quatre-vingt-deux (282) nouveaux cas confirmés de Coronavirus (Covid-19), 159 guérisons et 9 décès ont été enregistrés ces dernières 24 heures en Algérie, indique mardi un communiqué du ministère de la Santé, de la Population et de la Réforme hospitalière.

Le total des cas confirmés de Coronavirus s'élève ainsi à 122.999 dont les 282 nouveaux cas, celui des décès à 3.289 cas, alors que le nombre de patients guéris atteint 85.688 cas, précise le communiqué.

Par ailleurs, 26 patients sont actuellement en soins intensifs, ajoute la même source.

En outre, 22 wilayas n'ont recensé aucun cas durant les dernières 24 heures, 17 autres ont enregistré de 1 à 9 cas, alors que 9 wilayas ont recensé plus de 10 cas.

Le ministère rappelle, par la même occasion, que la situation épidémiologique actuelle exige de tout citoyen vigilance et respect de ses règles d'hygiène et de distanciation physique, tout en insistant sur le respect du confinement et du port du masque.

TIPASA

Durcissement des mesures préventives après la détection du variant indien

La direction de la Santé, de la Population et de la Réforme hospitalière a adopté des mesures préventives "rigoureuses" visant à endiguer la propagation du variant indien (B.1.617), après la détection de 6 cas, indique la direction locale du secteur.

Il s'agit de la mobilisation d'équipes médicales pour mener des enquêtes épidémiologiques approfondies dans l'entourage des personnes infectées, tout en plaçant les personnes ayant été en contact direct avec le premier cas positif au variant indien en confinement volontaire, a déclaré à l'APS le directeur de la Santé, Mohamed Hourahla.

L'institut Pasteur avait annoncé, lundi, la détection de 6 cas du variant indien à Tipasa.

"Six cas du variant indien (B.1.617) ont été détectés pour la première fois dans la wilaya de Tipasa", précise la même source qui a ajouté que cette souche découverte est de "sous-type 2 qui comporte des différences par rapport au mutant Hybride circulant actuellement en Inde (Absence de la mutation B484K)".

L'institut Pasteur rappelle, par la même occasion, que ce variant "est classé par l'OMS comme 'variant à surveiller' après les variants dans 'préoccupants', à savoir les variants britannique, sud-africain et brésilien".

Inondations à l'Est de Médéa LE BILAN S'ALOURDIT À 4

Le bilan des victimes des inondations qui ont touché, lundi, l'Est de la wilaya de Médéa, s'est alourdi à quatre morts, après la découverte, hier, de deux autres corps dans différents endroits de la commune de Beni-Slimane, la plus affectée par ces inondations, a-t-on appris auprès de la protection civile.

Les deux dernières victimes, des hommes âgés entre quarante et cinquante ans, ont été emportées par les eaux en furie de l'Oued "Boukras" et trouvés, séparément, sur une longue distance avant d'être retrouvés sans vie, après la détection du corps d'un au niveau du village d'"Ouled Aïcha", périphérie de la commune de Beni-Slimane, a-t-on précisé. Ces nouvelles victimes portent à quatre le nombre de décès qui sont déplorés au niveau de



la seule commune de Beni-Slimane. La remontée spectaculaire des eaux d'oued "Boukras", suite aux pluies torrentielles qui se sont abattues sur cinq localités de l'est de la wilaya, ont

provoqué, d'après la même source, des inondations à Beni-Slimane, mais également dans d'autres communes.

Plusieurs interventions ont été menées dans les communes inondées par les eaux, durant toute la nuit de lundi à mardi, pour secourir les habitants des zones sinistrées par les flots et porter assistance aux citoyens en difficulté, a-t-on ajouté. Deux premières victimes, un quinquagénaire et une fille de 13 ans, une pensionnaire de l'école des sourds muets de Beni-Slimane, ont été enregistrées dans la ville de Beni-Slimane ou des dizaines de véhicules ont été endommagés par les inondations qui ont touchées, en outre, les communes de Bouskène, Saïgou, El-Aziza, Sidi-Namane et Ouled Hadjam, quelques heures après le début des inondations, sans toutefois faire de victimes au niveau de ces dernière localités.

Tizi Ouzou

UNE VOITURE PREND FEU, LE CHAUFFEUR DÉCÈDE

Les éléments de la protection civile de Dera ben Khedda sont intervenus, au courant de la nuitée hier, mardi pour porter se-

cours à un automobiliste dont le véhicule a pris feu, alors qu'il roulait sur l'axe de la RN12, situé à la périphérie de la ville de Tizi Ouzou. Alors que le

véhicule est complètement carbonisé, le conducteur décèdera des suites de ses brûlures, et sa dépouille évaquée vers la morgue de l'hôpital de Tizi

DJAABOUB EXPRIME SA DISPONIBILITÉ À TRANSFÉRER SALAH AOUGROUT À L'ÉTRANGER POUR DES SOINS SI NÉCESSAIRE

Le ministre du Travail, de l'emploi et de la sécurité sociale, El Hachemi Djaboub, a exprimé, sa disponibilité à transférer l'artiste Salah Aougrou à l'étranger pour des soins, si les services médicaux le décident, selon un communiqué du ministère. M Djaboub informe "la famille du patient, ses proches et amis de la famille artistique et se félicite que si Monsieur le ministre de la Santé, de

la population et de la réforme hospitalière, et le staff médical soignant de l'artiste estiment nécessaire de le transférer à l'étranger, il se chargera personnellement de l'opération dans les plus brefs délais", ajoute le communiqué. La ministre de la Culture et des Arts, Malika Bendouda avait donné, lundi, des instructions pour la prise en charge immédiate de l'état de santé de l'artiste, Salah Aougrou, vic-

time d'un malaise soudain.

Mme Bendouda a affirmé, dans un communiqué publié lundi soir, qu'elle suivait de près l'état de santé du comédien et lui souhaitait un prompt rétablissement.

Salah Aougrou est un humoriste, acteur, scénariste et animateur de télévision et de radio. Il œuvre principalement dans le registre comique.

Coronavirus

LES CAS DE LA SOUCHE INDIENNE CONTAMINÉS PAR RESSORTISSANT INDIEN ÉTABLI EN ALGÉRIE

Le ministre de la Santé, de la Population et de la Réforme hospitalière, Abdelhakem Benbouzel a affirmé, que les six cas de la souche indienne du coronavirus (B.1.617) détectés dans la wilaya de Tipasa avaient été contaminés par un ressortissant indien établi en Algérie. En marge d'une visite d'inspection à l'hôpital Salim Zaidi d'El Hamch, le

ministre a indiqué que "la détection du variant indien introduit par un ressortissant indien établi en Algérie (dépisté à l'hôpital de Keddou) a été suivie d'une enquête qui a permis de détecter les autres cas".

L'enquête épidémiologique est toujours en cours pour dépister d'autres cas éventuels", a-t-il fait savoir.

S'agissant de la cadence de vaccina-

tion et la réception de quotas supplémentaires de doses de vaccins, le ministre a affirmé que "nous devons réceptionner, ce vendredi, une quantité considérable de vaccins en provenance d'Inde, mais ce pays a décidé de suspendre l'exportation du vaccin en raison de la situation pandémique qui y prévaut actuellement".

Tribunal de Cheraga

AMIRA BOURAOUI CONDAMNÉE À 2 ANS DE PRISON

2 ans de prison ferme dans la première affaire et 2 ans dans la deuxième (sans mandat de dépôt), c'est le verdict qui a été prononcé à l'encontre de l'activiste Amin Hourmoui par le tribunal de Cheraga, selon un communiqué publié sur Facebook par le Comité National pour la Libération des Détenus.

Le 27 avril dernier, Le procureur de la République près le tribunal de Cheraga avait requis des peines de 3 et 5 ans de prison ferme assortie d'une amende d'un (01) million de DA à l'encontre Amira Bouraoui accusée dans deux affaires différentes.

Pour rappel, Amira Hourmoui est poursuivie pour "outrage à un fonction-

naire dans l'exercice de ses fonctions, atteinte à la personne du président de la République, et diffusion de publications susceptibles de porter atteinte à l'ordre public". Concernant le chef d'accusation lié à l'atteinte aux préceptes de l'Islam et au Prophète (QSS SL).

p-p

Intoxication alimentaire à Mila

LE BILAN S'ALOURDIT À PLUS DE 253 CAS

Le nombre des cas d'intoxication alimentaire dans la ville de Mila, s'est alourdi à plus de 253 cas, indique, mardi, Radio Mila dans un message diffusé sur sa page facebook. Selon la directrice de la santé et de la population de la wilaya, Samia Delali, "les victimes, originaires des communes de Mila, Crémel Garga et

Sidi Mésouane, ont acheté des pâtisseries et des gâteaux auprès d'une pâtisserie-confiserie sise au centre-ville de Mila, leur causant une intoxication collective". Soulignant que le nombre de ces cas d'intoxication après "une course accidentée" et affecté les deux sexes de différentes âges, Delali a indiqué que la majorité des cas avaient été pris en

charge et ont pu regagner leurs domiciles, tandis que deux autres cas sont toujours hospitalisés, en raison de leur état de santé préoccupant et 20 autres mais sous observation médicale au niveau du même hôpital et de celui de Tibat dans la ville de Mila à la fin de s'assurer de l'amélioration de leur état avant de les laisser partir chez eux.